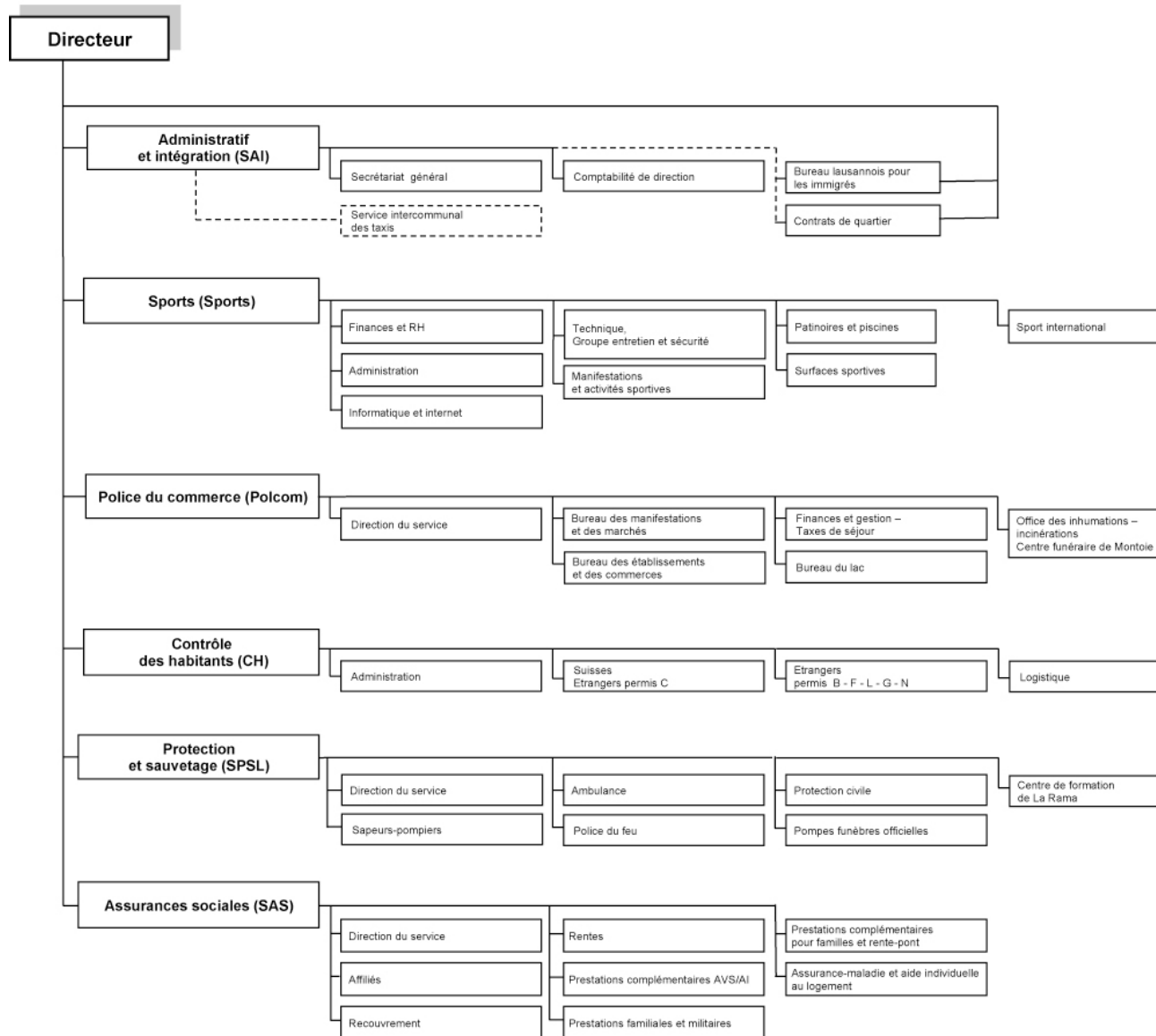


Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population



Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

Nous y voilà, le compte à rebours peut débuter! Depuis le 31 juillet, la candidature de Lausanne à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020 n'en est plus une. De la moiteur subtropicale de Kuala Lumpur a en effet jailli la tant attendue décision d'attribution. Et c'est à notre ville que revient l'honneur d'accueillir l'élite mondiale de la jeunesse sportive d'ici cinq ans. Cet événement s'inscrira donc en point de mire de plusieurs projets majeurs d'infrastructures comme le nouveau centre sportif de Malley.

Cette désignation vient de surcroît ponctuer une année au cours de laquelle fut fêté un siècle de présence du Comité international olympique (CIO) à Lausanne. C'est en effet le 10 avril 1915 que le baron Pierre de Coubertin et le syndic d'alors, Paul Maillefer, officialisent l'installation du CIO sur les bords du Léman. Des premiers bureaux du Casino de Montbenon à la future « Maison olympique » de Vidy qui accueillera plusieurs centaines de collaborateurs, la présence du CIO aura marqué l'identité de la Ville, devenue Capitale olympique, et fait du sport l'un des socles majeurs de sa politique et de son économie.

Cette stature internationale se traduit localement par une attention à la qualité et à la diversité des infrastructures mises à disposition de la population, comme le reflètent l'aménagement des centres sportifs de Pierre-de-Plan ou de Praz-Séchaud aux Boveresses. Les Boveresses, par ailleurs, ont été le deuxième quartier lausannois à faire l'objet d'un contrat de quartier. Ce « contrat » est une démarche participative visant à améliorer la qualité de vie dans un quartier donné en y valorisant les projets de proximité et l'expertise de ses habitants. Cette démarche enrichit la politique active d'intégration menée par la Ville. Pour preuve, en cette fin d'année ont été célébrés les 45 ans du Bureau lausannois pour les immigrés. Cette entité témoigne de l'esprit pionnier de Lausanne en matière d'intégration des étrangers, lesquels représentent, à fin 2015, 43.3% de ses 141'325 habitants.

Ces chiffres sont issus du Service du contrôle des habitants qui, cette année, a fait l'objet, avec 14 autres services similaires de communes vaudoises, d'un audit de la Cour des comptes. Le Service de protection et de sauvetage a, pour sa part, pu consolider sa nouvelle organisation articulée autour des trois pôles que sont la lutte contre les incendies, les ambulances et la protection civile. Des événements comme le déraillement d'un train transportant des produits toxiques à Daillens ont ainsi rapidement mis à l'épreuve cette nouvelle coordination interne.

Des changements structurels ont aussi marqué l'organisation du Service des assurances sociales qui a pu poursuivre sa mue débutée en 2014 à la suite d'une nouvelle répartition des tâches avec la Caisse cantonale AVS. Le Service de la police du commerce, observateur privilégié du dynamisme lausannois en matière d'animation culturelle, sportive ou nocturne, a assuré la gestion administrative de quelque 3'728 manifestations.

Enfin, l'arrivée sur le marché lausannois des taxis d'une nouvelle forme de concurrence faisant fi de la réglementation en vigueur, a passablement chahuté, politiquement comme juridiquement, les organes de l'Association de communes chargée de réguler ce domaine d'activité.

SERVICE ADMINISTRATIF ET DE L'INTÉGRATION (SAI)

Il est l'organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat général

- acheminement du courrier (par son huissier)
- traitement du courrier (ouverture, enregistrement, tri, diffusion dans les services concernés)
- contrôle du suivi

- apport rédactionnel et rédaction de nombreux documents (préavis, communications, notes à la Municipalité, etc.)
- gestion du secrétariat du directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population
- établissement de l'ordre du jour et contrôle des dossiers pour les séances de Municipalité
- tenue des procès-verbaux des séances hebdomadaires des chefs de service
- participation à divers groupes de travail transversaux de l'administration

Comptabilité de direction

- élaboration, avec les services concernés, du budget de fonctionnement
- établissement, sur la base des données fournies par les services, du plan des investissements
- contrôle budgétaire
- gestion de la TVA
- gestion des crédits d'investissements
- passation des écritures dans les comptes de fonctionnement, d'investissement et de bilan, ainsi que dans les comptes des fournisseurs
- enregistrement de la facturation aux débiteurs
- gestion administrative et comptable du personnel de la direction (entrées, sorties, changements de statut, etc.)
- gestion comptable de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- conduite d'études et d'analyses diverses
- correspondant micro-informatique

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administratif (SIPP)	11.95	12.95	11.95	11.95
Contrats de quartier (SIPP)	1.10	1.10	1.10	1.10
Intégration (SIPP)	5.00	4.55	5.00	5.25
Total service	18.05	18.60	18.05	18.30

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administratif (SIPP)	15	12.95	14	11.95
Contrats de quartier (SIPP)	2	1.10	2	1.10
Intégration (SIPP)	6	4.55	7	5.25
Total service	23	18.60	23	18.30

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	3	3

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	3

TAXIS**PRINCIPALES TÂCHES**

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- surveiller et corriger les examens topographiques
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- préparer les séances de la Commission administrative, du Comité de direction et du Conseil intercommunal de l'Association de communes

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2.95 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), dont Lausanne fait partie, avec onze autres communes des environs.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis, qui a été adoptée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 7 mai, a fait l'objet de deux recours en date du 20 juillet, l'un du Groupement des taxis indépendants, l'autre de la société Uber. Si le recours du Groupement des taxis indépendants est surprenant, dans la mesure où deux séances d'information ont précédé l'adoption de cette modification partielle de la réglementation, celui de la société Uber s'explique mieux. En effet, après avoir pris connaissance d'un avis de droit étayé, le Comité de direction a, le 8 juin 2015, décidé d'appliquer le règlement intercommunal sur le service des taxis aux particuliers proposant leurs services contre paiement via des plateformes informatiques, telles qu'Uber.

De plus, et puisque cette concurrence nouvelle faisant fi des règles en vigueur se retrouve dans diverses villes, des contacts ont eu lieu avec le Canton de Genève où la loi sur les taxis est aussi en révision. Quant au Conseil d'Etat vaudois, il est chargé, suite à un postulat, de fixer un cadre général pour les chauffeurs de taxis. Le dépôt de ce postulat a été précédé d'une démarche de l'Association visant à mener une réflexion sur Uber et le marché des taxis en général. Des rencontres ont également eu lieu avec les responsables cantonaux et un représentant de Taxi Services Sàrl.

Enfin, pour lutter notamment plus efficacement contre les taxis « sauvages », un deuxième policier sera engagé à la Brigade des taxis. Ce policier sera financé pour les trois quarts par les communes membres de l'Association et le quart restant par une augmentation des taxes et des émoluments perçus auprès des chauffeurs de taxis.

Autorisations**Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)**

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 8 autorisations A (2014 : 17) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou à un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	51	50	58	56
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis!	2	1	2	2
AB Taxis Lausanne	2	1	1	1
Autres	27	35	30	40
Total	83	88	92	100

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Entreprises	4	4	19	19
Exploitants indépendants	7	6	7	7
Total	11	10	26	26

Conducteurs

Au nombre de 478* (2014 : 475), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2014	2015	2014	2015
Conducteurs « réguliers »	414	412	22	22
Conducteurs « auxiliaires »	37	42	2	2
Total	451	454	24	24

* dont 237 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 32 demandes enregistrées (2014 : 41), 22 carnets de conducteur ont été délivrés (2014 : 31), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'247'909 courses, contre 1'337'286 en 2014.

Stations

Au nombre de 46, les stations offrent un total de 194 places (comme en 2014).

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

PRINCIPALES TÂCHES

Le BLI est un centre de compétences dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme et fonctionne comme une plate-forme d'information et de proposition pour les interlocuteurs institutionnels et associatifs sur les plans communal, cantonal et fédéral. Il a pour missions de :

- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers
- soutenir les associations en matière de gestion des projets et conseiller le public sur les questions liées à la migration dans le but de servir de relais dans le réseau socio-administratif lausannois et vaudois

Les années 2013-2014 ont été marquées par la signature, avec le Canton de Vaud, de deux conventions de subventionnement, favorables à la Ville de Lausanne, dans les domaines de promotion de l'intégration et de prévention du racisme.

Après ces années de négociations, l'année 2015 a été consacrée à la mise en œuvre des 17 mesures spécifiques d'intégration. Ces mesures, conceptualisées par le BLI, font partie intégrante de la convention « promotion de l'intégration » et touchent divers secteurs importants. Comme elles concernent avant tout le secteur de l'emploi, ce panorama met l'accent sur les initiatives novatrices portant sur l'intégration professionnelle.

Permanence emploi-formation en huit langues

L'emploi et la formation sont des vecteurs essentiels de l'intégration sociale. Reconnaître les obstacles spécifiques liés à la migration constitue un premier pas pour favoriser l'égalité des chances. Une nouvelle étape dans ce domaine a été franchie le 20 mai, avec l'inauguration d'une nouvelle prestation : la permanence « Emploi-Formation » en huit langues. Informer les usagers des questions spécifiques liées à l'intégration socioprofessionnelle en lien avec la migration, les renseigner sur les prestations du réseau lausannois de l'insertion professionnelle ou encore les orienter vers les services compétents, font partie intégrante des tâches des animatrices et animateurs de la permanence.

Cette permanence a la spécificité d'être animée par une équipe de personnes issues de la migration et formées au préalable par une spécialiste de l'insertion et de l'orientation professionnelles. Ces six nouveaux animateurs et animatrices répondent aux personnes intéressées en albanais, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais et serbo-croate/

bosniaque, chaque semaine, au centre-ville, dans un espace réservé dans les bureaux du BLI. Gratuites, confidentielles et sans rendez-vous, ces prestations ont lieu les lundis, mardis, mercredis et vendredis, selon les langues, de 13h00 à 15h00. Tous accompagneront ce projet pilote jusqu'en juin 2016. Un bilan sera tiré après ces douze mois d'essai afin de faire évoluer le projet au plus près des besoins.

Un prospectus d'information est disponible gratuitement au BLI ainsi que sur le site internet www.lausanne.ch/bli. Il est destiné tant aux professionnels du réseau qu'aux usagers.

Prix Diversité-Emploi-Formation

Au cours du dernier trimestre 2015, le BLI s'est chargé de rédiger les directives du nouveau Prix Diversité-Emploi-Formation destiné aux employeurs et instituts de recherche et de formation qui contribuent, par des actions concrètes et exemplaires, à l'intégration professionnelle des personnes migrantes. Doté de CHF 10'000.-, le Prix Diversité-Emploi-Formation viendra récompenser, pour la première fois en mai 2016, les employeurs et instituts de recherche et de formation dont l'engagement en faveur des personnes migrantes se traduit par de bonnes pratiques telles que : procédures équitables en matière de recrutement, gestion de la diversité au sein de l'entreprise, mesures de protection contre la discrimination et prévention du racisme. Concrètement, voici quelques actions pouvant être récompensées :

- cours de français pour les employés allophones ;
- système de parrainage visant à favoriser l'intégration de nouveaux collaborateurs et collaboratrices provenant d'autres horizons ;
- conduite de recherches portant sur les conditions favorisant l'insertion professionnelle de la population migrante ;
- mise sur pied de modules de formation sur la gestion de la diversité culturelle en entreprise ;
- mesures de sensibilisation à la prévention du racisme.

Les entreprises et instituts de recherche et de formation ont jusqu'au 15 mars 2016 pour déposer leur dossier. Implication et adhésion des principaux partenaires, succès de la démarche, impact et rayonnement sont quelques-uns des critères d'évaluation. Il s'agira surtout d'identifier des projets originaux, à l'esprit novateur, et dont le potentiel permettra un changement durable.

9^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme

Du 17 au 21 mars, la Ville de Lausanne a organisé la 9^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme sur le thème « Un monde du travail sans discrimination ». Une dizaine d'associations partenaires, coordonnées par le BLI, a abordé la question par le biais d'ateliers, de formations, d'expositions, de projections ou encore de débats. Dans le cadre de cette manifestation, le BLI a également convié des spécialistes du secteur privé, du monde politique et scientifique autour d'un colloque qui avait pour thématique « La gestion de la diversité dans le monde du travail », colloque qui a réuni 140 participants dont la moitié provenait du secteur privé.

45 ans du BLI

C'est sous le slogan « Chaque Lausannois-e est un trait d'union » que le BLI a fêté ses 45 ans, en décembre 2015, avec deux mois d'avance. Les premiers jalons de la politique communale d'intégration ont été effectivement posés en février 1971 par la création du premier poste de préposé aux immigrés au sein du nouveau Bureau lausannois pour les immigrés.

A l'heure de célébrer son 45^e anniversaire, le BLI a souhaité retracer l'histoire de cette politique publique et laisser une trace écrite des engagements individuels et institutionnels qu'elle traduit. La publication « Traits d'union – L'intégration à Lausanne : Evolution des pratiques, visions et actions » en est l'expression. Elle poursuit un triple objectif : permettre un regard rétrospectif sur l'évolution de la politique lausannoise d'intégration, offrir un instantané des missions et des actions réalisées aujourd'hui par le BLI et, enfin, dessiner les contours des orientations futures en matière d'intégration sur le plan communal. Ce regard rétrospectif et prospectif est complété d'un « kaléidoscope » qui donne la parole à de nombreuses personnalités, actives dans différents domaines de l'intégration, qui témoignent de l'importance de l'engagement citoyen.

Le vernissage de cette publication s'est déroulé lors de la soirée organisée vendredi 11 décembre, à la Haute Ecole de Musique de Lausanne. Entre discours, intermèdes musicaux et témoignages, la soirée a permis aux 200 acteurs des domaines de l'intégration et de la prévention du racisme, actifs aux niveaux communal, cantonal ou fédéral, d'échanger autour du rôle des villes et de la politique d'intégration lausannoise, ainsi que de se retrouver pour une pause festive.

Site internet renouvelé

Le BLI a vu en ce jubilé l'occasion idéale d'un nouveau départ virtuel. Depuis 2014, le travail conduit par le BLI est organisé en pôles thématiques, couvrant une large palette de secteurs essentiels pour l'intégration : accueil, conseil (permanence), intégration sociale et professionnelle, citoyenneté, associations et prévention du racisme. Le site internet du BLI reflète désormais ces axes d'action. Il a été entièrement repensé afin d'être plus intuitif, publications, formations et pôles thématiques sont désormais identifiables en un clin d'œil.

CONTRATS DE QUARTIER

PRINCIPALES TÂCHES

- initier et mettre en œuvre les contrats de quartier passés entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent ou sont actives dans un quartier afin de réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier concerné
- favoriser le lien entre les habitants d'un quartier et l'administration

Pour sa troisième (et dernière) année, le contrat de quartier des Boveresses a poursuivi la mise en œuvre des projets issus de la feuille de route, en collaboration avec les habitants et les associations locales.

Au sein du quartier des Boveresses

Organisées par la commission de quartier qui s'est réunie à dix reprises, plusieurs manifestations ont ponctué l'année 2015. Deux soirées publiques ont eu lieu au mois de mars: la première destinée aux locataires de la « casbah », avec les concierges et gérants immobiliers, en vue de mieux « co-habiter » ensemble et la seconde pour informer les habitants du nouveau plan de quartier des « P'tits cailloux » et son projet d'immeuble. Cette dernière séance a été organisée par le Service d'urbanisme en présence de deux conseillers municipaux.

Au mois de mai, la responsable des places de jeux du Service des parcs et domaines (SPADOM) s'est déplacée à deux reprises pour écouter tant les parents que les enfants au sujet de la rénovation à venir de la place de jeux du « Château-Fort », à côté de la Maison de quartier. L'inauguration de la nouvelle structure de fitness urbain a eu lieu fin mai, en présence des quatre services concernés et du conseiller municipal en charge des contrats de quartier. Un apéritif a suivi à la buvette du centre sportif.

Mi-juin, le contrat de quartier des jeunes a organisé une discussion avec la police, suivie d'un match de football entre une équipe de la police et l'équipe des jeunes, qui s'est soldé par une victoire du quartier. Fin juillet, les nouveaux plans du quartier ont été posés. Cette étape a été précédée de discussions intéressantes sur la perception qu'ont les habitants de leur environnement.

L'été a vu également le début des travaux de pose d'un gazon synthétique et la mise aux normes du terrain de football du centre sportif de Praz-Séchaud. L'inauguration aura lieu en 2016, mais ces travaux ont pris fin avant l'hiver. En septembre, un « rallye déchets », avec remise des prix aux enfants lors de la Fête du quartier, a permis une sensibilisation au tri. Une troisième conférence de quartier publique a réuni, le 2 octobre, une cinquantaine de personnes afin de leur donner un aperçu des réalisations abouties à la lumière des objectifs initiaux du contrat de quartier. En décembre, le premier « Repair café », initié par des habitants désireux de ne plus jeter systématiquement tout appareil défectueux, a connu un beau succès et pourra se poursuivre à raison d'une fois par mois.

Au sein de l'administration

Le groupe d'accompagnement des contrats de quartier, présidé par le conseiller municipal, s'est réuni à quatre reprises pour mettre en place l'information et les concertations nécessaires à la réalisation des projets. La réflexion s'est aussi portée sur le choix du prochain périmètre dans lequel proposer un contrat de quartier. Des contacts préalables ont été pris qui devraient aboutir à une décision municipale début 2016.

Les liens avec les contrats de quartier en Suisse romande se sont poursuivis et l'Office fédéral du développement territorial a sollicité la Ville pour y organiser la visite d'une délégation en développement durable tchèque. Les contrats de quartier ont également été qualifiés de « bonnes pratiques » dans une brochure bilingue de l'administration fédérale. La délégation a également visité le plantage de Praz-Séchaud en présence du SPADOM.

Afin de répondre au postulat de Mme Natacha Litzistorf « Pour une politique des quartiers, de tous les quartiers ! », décision a été prise de mandater l'Université de Lausanne pour évaluer le contrat de quartier des Boveresses, en vue, notamment, d'obtenir des recommandations pour la suite de la démarche. Les résultats sont attendus pour le début 2016. La rédaction d'un rapport-préavis est en cours et des discussions ont eu lieu, entre autres, avec le Service de la jeunesse et des loisirs. Pour de plus amples informations, le site Internet des contrats de quartier (www.lausanne.ch/boveresses) est tenu à jour et illustre les différentes étapes et actions entreprises.

SERVICE DES SPORTS (SPORTS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Administration

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport
- direction et administration du service
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois
- administration du personnel du service
- comptabilité du service

Informatique et Internet

- support informatique en faveur du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des pages Intranet du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des sites Internet du service
- élaboration, direction et suivi de projets informatiques en faveur du service
- élaboration, direction et suivi de projets graphiques en faveur du service
- promotion de projets spéciaux

Manifestations et activités sportives

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale
- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale

Piscines et patinoires

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartier
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise

Sport international

- valorisation de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives ou liées au sport établies à Lausanne
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et Canton de Vaud)

Surfaces sportives

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures de la Ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.)
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand

Unité technique

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne
- montage / démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles
- ouvriers spécialisés

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (SPORTS)	9.65	9.65	9.65	9.65
Manif. et activités sportives	7.60	7.60	7.60	6.60
Piscines et patinoires	27.96	26.16	27.96	25.96
Sport international	1.50	1.50	1.50	1.50
Sport passion				
Surfaces sportives	23.85	23.85	23.85	23.65
Unité technique	18.00	18.00	18.00	18.00
Total service	88.56	86.76	88.56	85.36

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (SPORTS)	11	9.65	11	9.65
Manif. et activités sportives	7	7.00	6	6.00
Piscines et patinoires	30	26.16	30	25.96
Sport international	2	1.50	2	1.50
Sport passion	1	0.60	1	0.60
Surfaces sportives	24	23.85	24	23.65
Unité technique	18	18.00	18	18.00
Total service	93	86.76	92	85.36

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration (SPORTS)	2	1
Total service	2	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	5	7

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	4
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	5

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ADMINISTRATION

L'événement marquant pour Sports en 2015 aura été la désignation de Lausanne pour l'organisation, en 2020, des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver (JOJ). L'aventure débutée par l'adoption, en février 2014, des conclusions du rapport-préavis N° 2014/12 (« Lausanne 2020. Présentation d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 (JOJ 2020). Réponse au postulat de M. Jacques Pernet ») a connu son point d'orgue le 31 juillet 2015, lors de la session du Comité international olympique (CIO) à Kuala Lumpur. Un seul tour de scrutin a suffi pour désigner Lausanne. Après une période de transition, le comité de candidature va faire place à un comité d'organisation. Comme indiqué dans le rapport-préavis, le soutien financier à ce comité d'organisation, dont le principe a été adopté en février 2014, fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal en 2016.

1915-2015, cent ans de présence du CIO à Lausanne. Pour marquer cet anniversaire, la Ville de Lausanne et le CIO ont organisé, tout au long de l'année, une série d'événements retraçant cette histoire commune. Le 26 juin, la course « Capitale olympique » a fait place à la « Course du centenaire » qui, sur deux parcours (l'un dédié à la marche, l'autre à la course) abordant les sites emblématiques de l'olympisme à Lausanne et arrivant au Stade Pierre-de-Coubertin, a réuni près de 2'000 personnes, dont le président du CIO. Cette journée s'est achevée par un spectacle pyrotechnique et un concert.

Réalisé dans le cadre du préavis N° 2014/06 (« Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel »), le tout nouveau Centre sportif de Pierre-de-Plan a été inauguré le 19 septembre 2015. Comprenant un club-house, trois courts de tennis et un mur d'entraînement, mis à disposition du Tennis Club la Sallaz, il permet aussi la pratique de la pétanque, soit par l'intermédiaire du club de pétanque Montcharmant, soit en accès libre. Egalement en accès libre: un terrain de football et des équipements de fitness urbain.

Après Manille, Pékin ou Prague, le « 3x3 Basket World Tour Master » a investi le centre de Lausanne le dernier week-end du mois d'août. Cette troisième édition a été un véritable succès à la fois populaire avec un stade plein (10'000 spectateurs) et médiatique avec une diffusion des matches sur le site « rtssport.ch » et plus de 55'000 vues sur *youtube*. La Fédération internationale de basketball a qualifié cette édition de référence.

Enfin, conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué au travers du préavis N° 2010/22 (« Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre »), il convient de signaler que les sommes dépensées en 2015 s'élèvent à CHF 106'292.– (contre CHF 127'713.– en 2014). Elles ont permis la présence d'une délégation et la tenue d'un stand lors du congrès « SportAccord 2015 » qui s'est déroulé dans la ville russe de Sochi. Elles ont aussi permis d'acquérir du matériel promotionnel, d'attribuer des mandats de communication, d'aider financièrement la tenue à Lausanne de plusieurs congrès internationaux et de financer un premier volet d'une étude sur l'impact économique des organisations sportives à Lausanne. Il est également à rappeler que les dépenses liées au projet « Volontaires sportifs lausannois » et à divers séminaires destinés aux collaborateurs et membres des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne sont également prises en charge par ce préavis.

INFORMATIQUE ET INTERNET

L'année 2015 a été marquée par une augmentation des prestations de l'unité dans la plupart des manifestations sportives se déroulant sur territoire lausannois, souvent liée à une plus grande présence de chaînes de télévision et/ou de besoins multimédias. Pour l'année sous revue, le parc informatique du service comprend, pour 124 utilisateurs : 98 postes de travail, 44 imprimantes (dont 13 MFP), 120 raccordements téléphoniques, 20 smartphones et 26 téléphones mobiles. A cela s'ajoutent 25 caméras de surveillance, permettant d'éviter les incivilités au Centre sportif de Chavannes et, nouveauté en 2015, à la piscine de Mon-Repos. Ces dernières participent également à la prévention des débordements de supporters à la Pontaise, lors des matches de football. Une webcam est par ailleurs installée au Chalet-à-Gobet.

Dans le domaine de l'Internet, l'unité gère quatorze sites, pour la plupart liés aux manifestations sportives. Sont compris, dans cette part de son activité, la gestion de contenus, le suivi de projets informatiques, le développement technique et graphique et, dans certains cas, la coordination de l'hébergement.

L'unité a également participé à la bonne marche de nombreuses manifestations organisées par Sports, en fournissant du matériel téléphonique et informatique. Elle a également soutenu d'autres unités de Sports dans le choix, l'évaluation et l'accompagnement de projets informatiques et leur a créé et fourni divers éléments graphiques (dépliants, affiches, visuels, déclinaisons graphiques, voire signalétiques), pour leurs projets, installations ou manifestations.

Cette unité poursuit par ailleurs son implication dans la formation d'apprentis avec trois médiamaticiens, dont deux effectuent des stages dans différents services au cours de leur cursus alors que le troisième accomplit l'intégralité de sa formation auprès de Sports.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre le soutien à l'organisation de diverses manifestations sportives et la planification de futurs grands événements ayant Lausanne pour cadre, l'unité « Manifestations et activités sportives » a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- « 20 km de Lausanne » : la 34^e édition de cette manifestation a été marquée par une augmentation de 16% du nombre de coureurs. Après être entrée dans le club des courses de plus de 20'000 participants, elle entre cette année dans celui des plus de 20'000 classés. Ainsi, pour l'année sous revue, sur 25'923 participants, 22'945 ont franchi la ligne d'arrivée.
- « Journée Lausannoise du Vélo » : la 33^e édition, marquée par des conditions météorologiques favorables, s'est classée troisième en termes de participation avec 2'582 sportifs. Pour la deuxième fois, la collaboration avec Pro Vélo a permis d'organiser deux navettes de trente vélos au départ du centre-ville et la mise en location de 25 vélos. La Direction des services industriels a mis à disposition des vélos électriques pour les personnes voulant s'élancer sur le parcours réservé à ce type de vélos ou ceux voulant tester ce mode de locomotion.
- « Tournoi de volleyball interservices » : pour sa 2^e édition sous cette forme, le tournoi interservices a réuni 56 équipes, soit près de 300 personnes s'affrontant sur un terrain de volleyball et non plus de football comme pour les quatre premières éditions. Le changement de formule fait l'unanimité auprès des participants provenant de 25 services différents et représentant toutes les directions de l'administration communale. En 2016, le tournoi aura lieu le 10 juin.
- « Tour de Romandie – course contre-la-montre » : Lausanne a accueilli la sixième et dernière étape de l'édition 2015 du Tour de Romandie : le contre-la-montre individuel. Sur un parcours de 17.3 km et 230 m de dénivellation, les cyclistes se sont affrontés entre l'avenue de Rhodanie et la place de la Navigation.
- « Triathlon de Lausanne » : c'est avec une météo idéale que les 1'810 participants ont pu s'élancer sur les parcours lausannois pour cette 22^e édition. Il est à relever les efforts constants du comité d'organisation pour réduire le nombre de jours de fermeture des routes avoisinant la manifestation. Cette année, les quais ont pu être rendus à la circulation dès le lendemain après-midi des épreuves.
- « Christmas Midnight Run » : un nouveau record de participation pour cette 10^e édition, avec 4'949 coureurs inscrits, tutoyant ainsi la barre symbolique des 5'000 coureurs. Dotée d'un fort capital de sympathie, cette course se rapproche des vingt plus grandes courses du pays. La Christmas Midnight Run n'attire pas seulement des coureurs confirmés mais une foule de participants moins sportifs, ce qui lui confère une ambiance unique et festive.
- « Mérites sportifs lausannois » : le 16 novembre a eu lieu au Casino de Montbenon la soirée des mérites sportifs lausannois. En tout, ce sont 144 athlètes qui ont été récompensés, 55 à titre individuel et 89, formant 22 équipes, pour leur performance collective. La salle était comble et les participants ont été ravis et fiers de recevoir une médaille. La soirée fut animée par la présentation de la marche à pied par le club des marcheurs de Cour Lausanne et, en l'honneur de la fin de sa carrière sportive dans cette discipline, par l'interview de Mme Heidi Maeder, multiple championne du monde.
- « Défi Sportif Lausannois » : ce programme, initié par Sports en 2004, vise à inciter, de manière ludique, la pratique sportive au sein de la population. Chacun peut s'inscrire dans une des six catégories de défi proposées, en fonction de son âge (dès cinq ans) et de son niveau. En 2015, sept disciplines sportives (course à pied, cyclisme, marche, natation, course d'orientation, ski de fond et triathlon) ont été proposées, via des événements populaires. Pour sa 12^e édition, 566 personnes se sont lancées dans l'aventure.
- « Volontaires Sportifs Lausannois » : cette année, pas moins de 25 manifestations sportives ont pu bénéficier de ce programme, dont le but est de fournir aux organisateurs de manifestations un réseau de bénévoles. De leur côté, les organisateurs s'engagent à respecter et à valoriser le travail des bénévoles qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. En 2015, ils étaient 1'299 (1'164 en 2014) à s'être inscrits et à avoir participé au moins une fois à un des événements partenaires.

- « Sports Passion » offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2014/2015, 45 activités sportives ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'112 heures d'enseignement, dispensées par 132 moniteurs (126 en 2013/2014). 3'602 élèves (3'561 en 2013/2014) ont pu en bénéficier.
- « Sport Bien-Etre » a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Durant la saison 2014/2015, 212 personnes ont pu découvrir une des neuf activités proposées (aquagym, badminton, fitness, kick boxing, kung-fu, nordic walking, objectif dos, tai-chi, yoga-relaxation). Pour la 15^e édition, 212 personnes se sont déjà engagées à démarrer une activité.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines de plein air

L'année 2015 a été marquée par des conditions météorologiques, en particulier durant la période estivale, extrêmement favorables, qui ont eu un fort impact sur la fréquentation des piscines communales.

Ainsi, en 117 jours d'exploitation, Bellerive-Plage a enregistré 195'165 entrées, contre 129'885 en 2014, soit 50.25% de plus qu'en 2014. En termes de fréquentation, l'année 2015 se situe au troisième rang des 18 dernières années. Si une baisse de la vente des abonnements (-8.8%) a été constatée, elle n'est pas significative, car il apparaît qu'en 2015 la majorité des abonnements ont été vendus à la piscine de Montchoisi et se trouve contrebalancée par les ventes de cartes multi-entrées en augmentation de 68.8% par rapport à 2014 (de 677 entrées en 2014 à 1'143 en 2015). L'espace ludique pour les enfants, avec ses deux pataugeoires à thèmes, l'offre bien-être avec des équipements « spa » dans le bassin non-nageurs et le parc aquatique connaissent une bonne fréquentation, ce dernier ayant accueilli 18'465 personnes pendant la saison. Le club de plongée a fait découvrir ce sport et a formé quelque 225 plongeurs. Des animations « sport et santé » ont été développées avec la mise en place de cours « d'aquagym » et complétées par des journées et après-midi sportives telles que tournois ludiques au parc aquatiques, passeport vacances, nage en eau libre avec le Lausanne Natation.

En 124 jours d'exploitation, Montchoisi a enregistré 81'574 entrées, soit une augmentation de 21.5% par rapport à 2014, qui place la saison 2015 au premier rang des 30 précédentes. Le bel été ainsi que le fait que l'eau du bassin est chauffée expliquent ce résultat. La vente des abonnements, notamment les abonnements « famille » ainsi que des cartes multi-entrées, connaît toujours le même succès auprès de la clientèle: 978 unités en 2015 contre 861 en 2014, soit une augmentation de 13.5%. Outre les séances régulières d'entraînement des sections « water-polo » et « natation sportive », le Lausanne-Natation a dispensé 315 heures d'enseignement pour 423 enfants et 78 adultes. De son côté, le personnel de la piscine a proposé seize séances gratuites d'aquagym durant la saison estivale.

Les quatre piscines de quartier (Bellevaux, Boisy, Valency et Vieux-Moulin), ouvertes du 22 mai au 23 août, ont également connu une belle fréquentation grâce à la météo favorable. Il est à noter que leur gratuité, très appréciée par les nombreux et divers utilisateurs, pose parfois certains problèmes d'incivilités. Cette situation reste particulièrement marquée à la piscine du Vieux-Moulin où la direction a mis en place, depuis cinq ans, un service de sécurité tout au long de la saison.

Mon-Repos

En 290 jours d'exploitation, Mon-Repos a comptabilisé 227'665 entrées (230'250 en 2014), soit une légère baisse de 1.12% par rapport à l'année précédente. Cette légère baisse de la fréquentation s'explique par le fait que la piscine a été fermée dix jours de plus qu'en 2014, en raison, d'une part, de travaux d'entretien et, d'autre part, suite à un incident sanitaire intervenu lors des championnats suisse de natation. La fréquentation moyenne quotidienne s'élève à 785 personnes, ce qui, faute de place suffisante dans les bassins, entraîne régulièrement des tensions entre les différents usagers. Une dizaine de manifestations, principalement des tournois et des championnats des différentes sections du Lausanne-Natation, ont eu lieu tout au long de l'année. L'engouement pour l'Ecole de natation de Mon-Repos se poursuit: 1'250 personnes (1'126 en 2014) ont suivi 3'353 heures de cours privés, semi-privés ou en groupe (3'456 heures en 2014).

Patinoires

La patinoire de Montchoisi a vu sa durée d'exploitation diminuer de 10 jours en 2015, en raison d'un prolongement de l'ouverture de la piscine. Toutefois, ceci n'a pas eu d'effet sur la fréquentation des surfaces de glace. Tous usagers confondus (patineur individuel payant, écolier ou membre d'un club de patinage, de hockey ou de broomball), elle a enregistré, en 132 jours d'exploitation, 45'695 entrées, soit une augmentation de 8.6% de la fréquentation par rapport à 2014. Durant la saison 2015, 172 matches et entraînements de hockey, deux tournois de hockey, 139 rencontres de championnat suisse de broomball et 181 heures de patinage artistique y ont été organisés.

La patinoire de la Pontaise a comptabilisé, en 125 jours d'exploitation, tous usagers confondus, 14'648 entrées, contre 13'827 en 2014, soit une hausse de 5.9%, due principalement à l'augmentation du nombre d'heures de location du L4C (mouvement junior regroupant quatre clubs de hockey de la région lausannoise) et à la hausse du nombre d'entrées des écoles communales (+4.5%). La mise en place de créneaux horaires permettant la pratique libre du hockey les mardis soirs a eu un effet bénéfique sur le nombre des entrées individuelles (+24.1%).

SPORT INTERNATIONAL

En collaboration avec les autorités cantonales, l'unité a tenu un stand et organisé des rencontres lors du congrès « SportAccord 2015 » (réunion annuelle rassemblant plus de 2'000 représentants du monde sportif), qui s'est déroulé du 19 au 24 avril à Sotchi, en Russie.

Elle a aussi collaboré étroitement avec le CIO pour la mise sur pied des festivités organisées dans le cadre du centenaire de son établissement à Lausanne (réception officielle à la Villa Mon-Repos, week-end du Centenaire, y compris les portes ouvertes à la Maison du Sport International (MSI) et l'inauguration de la station de métro Ouchy-Olympique).

Très impliquée dans la candidature des JOJ 2020, l'unité a également coordonné, tout au long de l'année, différents événements visant à promouvoir cette candidature auprès des lausannois.

La MSI accueille aujourd'hui 48 locataires, dont 31 fédérations et organisations sportives internationales, ainsi que 17 sociétés actives dans le domaine du sport. Actuellement, toutes les surfaces de la MSI sont louées. Elle organise en outre un certain nombre de formations continues en management sportif, tout comme des séminaires facilitant l'accueil et l'intégration du personnel en provenance d'autres pays.

SURFACES SPORTIVES

En dehors des horaires scolaires (dès 18h00 en semaine et les week-ends), les quatre centres omnisports de la Ville permettent de pratiquer les principaux sports de salle, soit le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique et d'organiser des événements exceptionnels. Cette année, les salles ou piscines des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin ont accueilli, entre autres, les championnats romands espoirs de natation synchronisée (Grand-Vennes), le Swiss Open de footbag, la finale de coupe suisse jeunesse de basketball, des formations « Jeunesse et Sport » ainsi que des tournois et compétitions dans de nombreux autres sports, tant individuels que collectifs. De plus, ces centres sont régulièrement mis à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés par des collaborateurs du Service de la jeunesse et des loisirs.

Le centre de tir sportif de Vernand a vu le nombre de cartouches tirées à 300 mètres (tirs sportifs et obligatoires) augmenter de 3% par rapport à l'an passé et atteindre un total de 159'363 (contre 154'565 en 2014).

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) offre une infrastructure aux adeptes de course à pied, de VTT, de walking et de nordic walking. Depuis l'hiver 2013-2014, une convention a été signée avec la société Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette S.A., permettant à cette dernière l'exploitation du remonte-pente.

Le plateau d'éducation physique de Vidy, renommé cette année « Place du Fair-Play », permet la pratique des sports urbains, mais également du beach-volley, du basketball et du handball.

Au stade Juan-Antonio-Samaranch, une plaque commémorative a été inaugurée en l'honneur de feu Richard Dürri, figure légendaire du Stade-Lausanne et récipiendaire en 2001 du Prix du mérite sportif.

Enfin, les installations dédiées à la pratique du football, en particulier celles de la Pontaise, du Bois-Gentil, de Chavannes et du stade Juan-Antonio-Samaranch ont été, une nouvelle fois, fortement mises à contribution. Il convient de rappeler que plus de 180 équipes de football, toutes catégories confondues, les utilisent de façon quasi quotidienne.

UNITÉ TECHNIQUE

L'année 2015 aura été marquée, pour l'unité technique, par la poursuite des études et des travaux liés au volet sportif de Métamorphose, en particulier du futur centre sportif de Malley (regroupant patinoire et piscine olympique couverte) et du futur stade de la Tuilière. L'entretien des installations composant le parc du Service des sports a également fait l'objet d'une attention toute particulière. C'est dans ce cadre qu'a été initiée une étude devant aboutir à la présentation d'un nouveau plan des investissements en matière sportive. Dite étude doit relever l'état et les besoins de chaque infrastructure sportive lausannoise et préciser les travaux devant y être entrepris. Ses résultats devraient être connus en 2016.

Les travaux de remise aux normes du terrain de football de Praz-Séchaud et le remplacement de la surface naturelle par une pelouse en matière synthétique (préavis N° 2015/05 « *Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage* »), ont été réalisés dans les temps. Cette nouvelle surface permettra au FC Boveresses de pouvoir jouer « à domicile » tout au long de l'année. Également aux Boveresses, l'unité technique a contribué financièrement et au travers de son expertise à la réalisation, dans le cadre du contrat de quartier, d'une installation de fitness urbain.

Outre la réalisation du Centre sportif de Pierre-de-Plan (présenté sous « Administration »), le préavis précité N° 2014/06 a également permis la réfection et la mise en conformité du terrain de football de Grand-Vennes ainsi que la réalisation d'un éclairage. Ces travaux se sont achevés en septembre 2015.

A Vidy, les travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2014/05 (« *Centre lausannois d'aviron. Isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments et rénovation partielle intérieure* ») débutés en 2014 se sont poursuivis. Le bâtiment abritant le Rowing Club Lausanne a été achevé en juillet. Celui occupé par le Lausanne-Sports est maintenant en cours de rénovation. L'ensemble des travaux doivent être terminés en 2016.

Autorisé par le préavis N° 2013/41 (« *Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse – Remplacement des gradins mobiles* ») et retardé pour des raisons techniques, le remplacement des gradins mobiles a été réalisé durant les vacances scolaires d'été 2015.

Prévus dans le crédit-cadre N° 4 (préavis N° 2013/31 « *Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre* »), les travaux à la piscine de Mon-Repos ont permis de réaliser un nouveau bureau d'accueil ainsi que divers travaux de rénovation, notamment la réfection du fond du bassin non-nageurs, le remplacement de tableaux électriques ou encore la modernisation de la cuisine du restaurant. De plus, comme annoncé dans le préavis N° 2014/59 (« *Piscine de Mon-Repos. Réfection de la toiture* »), la toiture de la piscine a été assainie et refaite.

En 2015, l'unité technique a aussi effectué de nombreux travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de diverses installations sportives. Sont à mentionner, entre autres, les vestiaires du centre sportif de Mauvernay (deuxième étape) et l'aménagement d'un local pour le mécanicien dans l'enceinte du Stade Olympique de la Pontaise.

Au travers de son groupe « support opérationnel », l'unité a également appuyé l'organisation (montage/démontage des infrastructures, manutention, transports, etc.) d'une quinzaine de manifestations sportives majeures ainsi que de près d'une centaine d'autres événements. Les ouvriers professionnels sont, quant à eux, intervenus plus de 640 fois sur les différentes installations sportives, que ce soit pour des travaux d'entretien réguliers ou des interventions urgentes.

L'année 2015 aura également été marquée par de nombreuses études concernant, notamment, l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse et le développement du projet du centre de football et de ses neuf terrains sur le site de la Tuilière (préavis N° 2015/39 « *Métamorphose – Centre sportif de la Tuilière – Création d'un centre de football et d'athlétisme – Demande de crédit d'ouvrage* »).

SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE (Polcom)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- gestion administrative et coordination des manifestations
- gestion des établissements publics
- gestion des cinémas
- gestion des ports de petite batellerie, des infrastructures et des rives du lac
- gestion du commerce permanent et itinérant (y compris les marchés)
- organisation de la Fête foraine de printemps (Luna Park)
- perception des taxes de séjour
- perception de l'impôt sur les divertissements
- gestion des décès
- gestion du centre funéraire de Montoie

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction Polcom	3.80	3.80	3.80	3.80
Etablissements & Commerces	6.00	6.00	6.00	6.00
Finances & Gestion	4.70	4.70	5.20	5.20
Inhumations	15.00	14.00	15.00	14.00
Lac	2.00	1.00	2.00	1.00
Manifestations & Marchés	8.80	8.80	8.80	8.80
Total service	40.30	38.30	40.80	38.80

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 0.50

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction Polcom	4	3.80	4	3.80
Etablissements & Commerces	7	7.00	7	7.00
Finances & Gestion	5	4.70	6	5.20
Inhumations	16	14.00	16	14.00
Lac	1	1.00	1	1.00
Manifestations & Marchés	9	7.80	9	7.80
Total service	42	38.30	43	38.80

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Etablissements & Commerces	1	1
Manifestations & Marchés	1	1
Total service	2	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	5	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	2
Décès	
Démission	3
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	5

FAITS MARQUANTS

L'adoption par le Grand Conseil, en janvier de l'année sous revue, des modifications apportées à la loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons (LADB), puis l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de ces nouvelles dispositions, a imposé d'adapter le règlement communal sur les établissements et les manifestations et le règlement communal sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM). Ces modifications ont principalement porté sur les horaires de ventes à l'emporter et de livraison d'alcool, limités à 20h00 à Lausanne pour la bière et les alcools distillés. S'agissant des établissements de nuit, elles ont porté sur l'obligation de pratiquer la fouille à l'entrée des clubs et de saisir, sans restitution, les armes et les objets dangereux. Ces établissements ont été mis au bénéfice d'une heure de prolongation d'ouverture supplémentaire jusqu'à 06h00, pour autant que de 05h00 à 06h00 aucune boisson alcoolique ne soit servie (heure blanche). Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre. L'heure de 05h00 à 06h00 est gratuite jusqu'au 31 décembre 2016, délai prolongeable, selon décision municipale du 19 novembre.

Ces modifications ont aussi permis de reprendre, et de clore, toutes les procédures encore en suspens concernant les concepts de sécurité des établissements de nuit, dont la situation devait être réexaminée à la lumière des considérants de l'arrêt rendu en novembre 2014 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal au sujet de ces questions.

En parallèle, la mise en œuvre du dernier volet de l'application « Horas », laquelle permet aux établissements de déposer en ligne leurs demandes de prolongations d'horaire au-delà de l'heure de police, a été effectuée en collaboration étroite avec le Service d'organisation et d'informatique. Celle-ci fonctionne à la satisfaction générale.

Les travaux de réhabilitation des pavillons du Vieux-Port d'Ouchy, objets du préavis N° 2014/51 (« *Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Demande de crédit d'ouvrage* ») dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil communal en janvier, ont débuté en octobre. Ces édifices, reconstruits en atelier à l'identique, pourront accueillir les loueurs de bateaux et de pédalos, ainsi que le glacier, dès Pâques 2016. Cette démarche a pour objectif de redonner une image attractive à ces lieux, qui constituent un pôle majeur du tourisme à Lausanne et qui figurent au recensement des parcs et jardins.

L'année sous revue a également vu la poursuite de l'organisation de l'accueil de « food-trucks » sur une base saisonnière à la place de la Riponne dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie de la place. En parallèle, ce même type de projet a été développé au deuxième semestre au parc de la Brouette ainsi que dans le cadre de l'exploitation du ski-lift au Chalet-à-Gobet.

Enfin, Polcom a accompagné différents projets concernant la réaffectation des édicules de Chailly, du Bugnon et de Montriond, de même que ceux relatifs aux cafés-restaurants saisonniers de la Jetée de la Compagnie et de la Grenette. Il a également pris part au projet concernant la place du Tunnel, en particulier s'agissant de la création de zones de terrasses.

Au 1^{er} janvier 2015, la taxe communale sur les lotos a été abrogée, le Conseil communal ayant adopté le 7 octobre 2014 une modification de l'arrêté d'imposition 2015-2019 dans ce sens, introduite pour faire suite au vœu de l'Union des sociétés lausannoises.

ÉTABLISSEMENTS, COMMERCE ET CINÉMAS

Etablissements

	2014	2015
Demandes de préavis pour licence	190	220
Licences délivrées ou renouvelées	447	400
Changements d'enseigne	39	37
Manifestations	942	838
dont ouverture de billetterie	353	482
Autorisations de diffusion de musique	94	89
Refus des heures de prolongation (rappels, avertissements, retraits) ¹	26	14
Dossiers de mise en conformité des locaux	105	114
Demandes de préavis pour fumeurs	—	3

¹ Selon directives municipales en matière de refus des heures de prolongation après l'heure de police fixée à 03h00 (art 5. RME)

Durant l'année, dix établissements ont été déclarés en faillite, soit une discothèque, un café-bar, huit cafés-restaurants. De plus, par décisions du Département de l'économie et du sport (police cantonale du commerce), six établissements ont été fermés temporairement, restreints dans les heures d'ouverture ou privés de vente de boissons alcooliques pour diverses infractions à la LADB.

Nombre d'établissements par catégorie de licences au 31 décembre

Catégorie	Genre de patentes	Etablissements exploités au 31 décembre 2014	Créations	Réouvertures	Changements de catégorie (en +)	Fermetures	Changements de catégorie (en -)	Etablissements exploités au 31 décembre 2015	Ecart
A	Hôtel avec restauration	25	1	1		1		26	1
	Hôtel sans restauration	8		1		1		8	
B	Café-restaurant	393	8	30	9	28		412	19
D	Café-bar	44		1	2	6	2	37	-7
E	Buvette	43				1	2	40	-3
F	Discothèque avec restauration	3						3	
	Discothèque sans restauration	17		1		4		14	-3
G	Night-club avec restauration	3						3	
	Night-club sans restauration	7						7	
H	Salon de jeux avec boissons alcooliques	2						2	
	Salon de jeux sans boissons	1						1	
	Salon de jeux avec restauration	3						3	
	Salon de jeux avec boissons sans alcool	1						1	
J	Tea-room	65		1			5	61	-4
K	Bar à café	12		1		2		11	-1
L	Café-restaurant (bateaux)	14						14	
	Autorisation spéciale de jour sans boissons	3						3	
	Autorisation spéciale de jour avec boissons	11					1	10	-1
	Autorisation spéciale de jour – Sauna	3						3	
	Autorisation spéciale de nuit – Sauna								
	Autorisation spéciale de jour – article 66 LADB	3						3	
	Autorisation spéciale de nuit – article 66 LADB	1						1	
M	Traiteur	11	1	1		4		9	-2
N	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	202	16	3	1	18		204	2
	Totaux	875	26	40	12	65	10	876	1

Capacités des établissements ouverts au 31 décembre

	2014		2015	
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
Etablissements de jour ¹	617	66'586	621	70'663
Etablissements de nuit ²	31	8'668	28	8'503
Totaux	648	75'254	649	79'166

¹ Etablissements de jour au bénéfice des licences d'hôtel, de café-restaurant, de café-bar, de buvette, de salon de jeux, de tea-room et de bar à café, ainsi que ceux au bénéfice d'autorisations spéciales (bateaux non compris). Ouverture les samedis, les dimanches et les jours fériés de 06h30 à 24h00, les autres jours de 05h00 à 24h00, avec possibilité de prolongation jusqu'à 01h00 du dimanche soir au jeudi soir et jusqu'à 02h00 le vendredi et le samedi soir, moyennant le paiement d'une taxe.

² Etablissements de nuit au bénéfice des licences de discothèque, de night-club et autorisation spéciale. Ouverture de 17h00 à 03h00, avec possibilité d'ouverture anticipée entre 14h00 et 17h00 ou prolongée entre 03h00 et 06h00, moyennant le paiement d'une taxe et pour autant qu'ils respectent les prescriptions fédérales, cantonales et communales relatives à l'exploitation des établissements. L'heure de 05h00 à 06h00 est gratuite jusqu'au 31 décembre 2016, délai prolongeable, selon décision municipale du 19 novembre 2015.

Les capacités sont exprimées en nombre de personnes autorisées à l'intérieur d'un établissement, personnel compris.

Commerces

Les autorisations de dérogation à l'horaire des magasins délivrées au 31 décembre, conformément à l'article 12 du RHOM, se présentent comme suit :

	2014	2015
Magasins d'alimentation, magasins-traiteurs, laboratoires	168	181
Boulangeries-pâtisseries-confiseries	6	7
« Shops » de station-service	15	14
Magasins de tabac et journaux	30	25
Magasins de glaces	6	5
Kiosques	20	21
Total	245	253

Patentes et autorisations

	2014	2015
Tabacs	578	579
Jeux et appareils automatiques	1'080	1'155
Commerces d'occasions	129	101
Ventes aux enchères	4	9

Anticipations professionnelles (au 31 décembre)

	2014	2015
		Domaine public (avec taxe d'anticipation)
Terrasses d'établissements publics	192	195
Étalages	224	227

126 autorisations pour l'exploitation de terrasses, ainsi que 37 autorisations pour des anticipations commerciales ont été délivrées ou renouvelées durant l'année.

Lausanne compte 486 terrasses d'établissements, soit 195 installées sur le domaine public et 291 sur le domaine privé. Cela représente une occupation du domaine public de 5'704 m².

Cinémas

	2014	2015
Nombre de spectateurs	904'465	932'087
Nombre de salles de cinéma	23	23

Les cinémas lausannois comptent au total 9'999 places au 31 décembre 2015.

Films projetés à Lausanne	2014	2015
a) en première vision	509	506
b) en prolongation ou en parallèle dans une autre salle	57	56
b) en reprise	476	372
Total	1'042	934

Répartition selon les âges légaux	2014	2015
0 an	18	19
7 ans	108	97
10 ans	103	91
12 ans	218	216
14 ans	155	103
16 ans	276	240
18 ans	164	168
Total	1'042	934

Contrôles (bureau des établissements et des commerces)

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations					
			Autorisations		Annulations		Retraits	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1. Établissements								
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	149	172						
1.2 Promotion alcool fort	10	35						
1.3 Contrôle des âges								
1.4 Licences, mise en garde	3	8						
1.5 Impôt sur les divertissements	18							
1.6 Interdiction de fumer	1							
1.7 Exécution d'une décision de fermeture	7	6					1	

1.8 Consommation d'alcool par des mineurs									
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)	13	15							
1.10 Capacités	3								
1.11 Issues de secours									
2. Commerces									
2.1 Ouvertures prolongées	96	82	73	63	51	38			
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)	22	26	32	35	29	21			
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)	3	1	1						
2.4 Vente d'alcool sans autorisation	10	4							
2.5 Vente de tabac à des mineurs									
2.6 Vente d'alcool à des mineurs									
2.7 Consommation sur place	7	3							
2.8 Camions de vente	13	7	17	7	2	2			
2.9 Horaires RHOM	11	19	2						
2.10 Commerces d'occasions	6	22							
2.11 OIP	3	8							
3. Autres domaines									
3.1 Patente tabac	35	25							
3.2 Ventes aux enchères									
3.3 Appareils automatiques	2	13	2	3					
3.4 Registre des entreprises	132	165							
Total	544	611	127	108	82	61	1		
Actions spécifiques	4	1							

	Contrôles/Interventions								Préavis	
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation			
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1. Établissements										
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	3		3		1	1				
1.2 Promotion alcool fort	2					1				
1.3 Contrôle des âges	1									
1.4 Licences, mise en garde	3		2							
1.5 Impôt sur les divertissements					3					
1.6 Interdiction de fumer						1				
1.7 Exécution d'une décision de fermeture										
1.8 Consommation d'alcool par des mineurs										
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)	1		11							
1.10 Capacités							2			
1.11 Issues de secours										
2. Commerces										
2.1 Ouvertures prolongées	1		3		1		3			
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)	1								11	19
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)	1									
2.4 Vente d'alcool sans autorisation					1	2	4			
2.5 Vente de tabac à des mineurs	6									
2.6 Vente d'alcool à des mineurs										
2.7 Consommation sur place					1		4	2		
2.8 Camions de vente	2								8	
2.9 Horaires RHOM	1						1			
2.10 Commerces d'occasions										
2.11 OIP										

3. Autres domaines										
3.1 Patente tabac										
3.2 Ventes aux enchères										
3.3 Appareils automatiques									1	4
3.4 Registre des entreprises	1	1	1	1						
Total	23	1	20	1	7	5	14	2	20	23
Actions spécifiques	2		2							

MANIFESTATIONS ET MARCHÉS

Manifestations

Catégories	2014				2015			
	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.
Sports	335	476	9.0	7.5	279	504	7.5	7.8
Soirées/fêtes/repas de soutien	238	240	6.4	3.8	254	297	6.8	4.6
Manifestations sur le domaine public et assimilé	942	2'045	25.4	32.3	894	1'853	24.0	28.6
Bienfaisance/utilité publique	680	952	18.3	15.0	742	1'135	19.9	17.5
Spectacles/concerts	384	617	10.4	9.7	380	741	10.2	11.4
Conférences	210	240	5.7	3.8	236	295	6.3	4.6
Expositions	63	421	1.7	6.7	81	412	2.2	6.4
Stands d'information/récoltes de signatures	504	516	13.6	8.1	593	642	15.9	9.9
Centres socioculturels	122	447	3.3	7.1	104	304	2.8	4.7
Manifestations diverses	230	380	6.2	6.0	165	292	4.4	4.5
Total	3'708	6'334	100%	100%	3'728	6'475	100%	100%

Tombolas, loteries, roues

	Permis délivrés		Billets écoulés	
	2014	2015	2014	2015
Tombolas	40	43	50'808	52'101
Loteries	4	4	—	—
Roues	6	6	7'325	8'075

Lotos

	2 ^e semestre 2013 1 ^{er} semestre 2014	2 ^e semestre 2014 1 ^{er} semestre 2015
Lotos «fribourgeois» organisés	-	-
Cartons vendus (abonnements)	-	-
Cartons vendus (séries spéciales)	-	-
Valeur totale des cartons vendus	-	-
Taxe communale	-	-
Lotos «traditionnels» organisés	10	11
Cartons vendus	88'513	87'253
Valeur totale des cartons vendus	257'163.—	229'127.—
Taxe communale (abandon de la taxe communale au 1 ^{er} janvier 2015)	15'429.75	1'208.35

A la suite de la modification de la réglementation cantonale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la valeur des lots imposée a été diminuée au 30% minimum du montant des cartons vendus (50% précédemment).

Nombre de cartons vendus (lotos traditionnels)	2013-2014	2014-2015
Cartons à CHF 1.–	12'467	12'924
Cartons à CHF 2.–	30'998	33'644
Cartons à CHF 3.–	21'270	27'255
Cartons à CHF 5.–	23'778	13'430
Total	88'513	87'253

Marchés

	Nombre d'autorisations annuelles au 31 décembre	
	2014	2015
Maraîchers (y compris fleurs)	93	89
Charcutiers	11	10
Epiciers	44	41
Fromagers	12	11
Boulangers	10	10
Poissonniers	1	3
Etalagistes (brocante, vêtements, etc.)	139	130
Artisans	22	23

De nombreuses autorisations ont en outre été délivrées en 2015 pour des participations journalières aux différents marchés.

Contrôles (bureau des manifestations et des marchés)

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations délivrées		Autorisations Annulations		Retraits	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1. Marchés								
1.1 Marché central (alimentaire)	307	373	121	100	26	27	4	6
1.2 Marché central (non alimentaire)	196	314	46	82	11	9		3
1.3 Marché de Grancy	17	12	7	6	5	4		
1.4 Marché d'Ouchy	16	23	1	1	1	1		1
1.5 Marché des artisans	38	40	5	7	6	3		
1.6. Marché de Chauderon	17	29	3	10	1	3	1	
1.7 Marché des chômeurs	4	14						
1.8 Marché de Noël	73	59	45	41	3	1		
1.9 Marché des sapins	2	2	3	2				
2. Activités sur le domaine public et assimilé								
2.1 Activités commerciales itinérantes (« food trucks »)	87	210		65	1	1		
2.2 Ventes au sol	20	12						
2.3 Artistes de rue	3	6						
2.4 Distribution d'imprimés/articles commerciaux	3							
2.5 Collectes								
2.6 Démonstrateurs	3	10						
2.7 Manifestations	11	13						
2.8 Chantiers et travaux		1						
2.9 Forains	9	10	3	4				
2.10 Autres utilisations du domaine public	2	10						
3. Autres domaines								
3.1. Ventes aux enchères								
3.2. Lotos								
3.3. Divers		1						
Total	808	1139	234	318	54	49	5	10

	Contrôles/Interventions								Préavis	
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation			
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1. Marchés										
1.1 Marché central (alimentaire)	16	12		5	21	27			1	
1.2 Marché central (non alimentaire)	32	11		4	12	31			1	
1.3 Marché de Grancy				1						
1.4 Marché d'Ouchy		2		3	1	1				
1.5 Marché des artisans					3	2				
1.6 Marché de Chauderon						1				
1.7 Marché des chômeurs	1			1						
1.8 Marché de Noël						4				
1.9 Marché des sapins										
2. Activités sur le domaine public et assimilé										
2.1 Activités commerciales itinérantes	5	3			4	7	5	7		
2.2 Ventes au sol	11	17			2					
2.3 Artistes de rue	109	146	11	21	6		3	4		
2.4 Distribution d'imprimés/articles commerciaux	4	4			4	4	1			
2.5 Collectes		2		2			10			
2.6 Démonstrateurs		1				1				
2.7 Manifestations	7	13	3	2	3	1			304	363
2.8 Chantiers et travaux									57	104
2.9 Forains										
2.10 Autres utilisations du domaine public	1	1		2					6	5
3. Autres domaines										
3.1 Ventes aux enchères										
3.2 Lotos										
3.3 Divers										
Total	186	212	14	41	56	79	19	11	369	472

IMPÔT SUR LES DIVERTISSEMENTS

Encaissement net

	2014 CHF	2015 CHF
Cinémas	1'984'983.50	2'053'916.30
Dancings	1'102'260.95	907'219.55
Cafés-restaurants	19'603.50	8'379.25
Spectacles	1'531'524.10	1'431'077.40
Sports	116'450.60	103'736.15
Divers	733'987.95	756'756.25
Total	5'488'810.60	5'261'084.90

La fréquentation des cinémas a augmenté de 3% ; cela explique les recettes perçues en 2015, qui sont revenues au niveau de celles de 2013 (CHF 2'055'346.10).

La diminution de la catégorie « dancings » provient du fait que le montant de l'année précédente incluait la récupération d'impôt soustrait au terme d'une longue procédure.

Sous la rubrique « divers » est enregistré l'impôt perçu auprès des spectateurs fréquentant les musées et les expositions. L'augmentation de 2015 confirme l'attractivité du Musée olympique.

TAXES DE SÉJOUR

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (RITS), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, prévoit une taxe qui varie entre CHF 2.10 et CHF 3.40 par nuitée et par personne. S'agissant des séjours de longue durée (au-delà de trois mois), en général dans les lieux décrits sous catégories 6 et 7 du RITS, le tarif est de CHF 30.– par mois. Les visiteurs en séjour de courte durée (jusqu'à deux semaines) bénéficient d'une carte de libre parcours sur six zones (11, 12, 15, 16, 18 et 19) de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis.

Taxes communales	2014 CHF	2015 CHF
Catégories 1 à 5*	2'246'260.50	2'229'204.70
Catégorie 6 (pensionnats – instituts)	189'495.—	131'143.20
Catégorie 7 (appartements, villas, studios, chambres)	760'067.90	706'543.55
Total	3'195'823.40	3'066'891.45

* Catégories 1 à 5 = hôtels (répartis entre les catégories 1 à 5, selon le nombre d'étoiles ou sans étoile), auberges de jeunesse et assimilés, beds & breakfast, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hébergements et campings.

PORTS

Au 31 décembre 2015, les ports de petite batellerie d'Ouchy et de Vidy comptent le nombre de places suivant :

Places/Amarrages	Vidy	Ouchy	Vieux-Port d'Ouchy	Total
2.50	368	*375	—	743
2.75	250	122	—	372
3.00	52	18	—	70
3.50	43	75	—	118
4.25	9	26	—	35
Places visiteurs	22	8	16	46
Bouées	5	—	28	33
Places à terre	**191	121	—	312
Total	940	745	44	1'729

* Correction du chiffre après une nouvelle vérification de l'inventaire pour tenir compte de trois amarrages de « 2.50 » utilisés par les bateaux de la voirie lacustre à Ouchy.

** Nouvelle correction du chiffre après avoir constaté que le chiffre 2014 a été modifié de façon erronée, en raison d'un « bug » de l'application informatique.

Sur les 1'729 places d'amarrage et à terre, 1'049 sont attribuées à des Lausannois et 563 à des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger. Neuf places sont utilisées par les bateaux techniques ou de sécurité et 46 amarrages sont réservés aux visiteurs. 33 places sont en cours d'attribution et 29 places à terre sont disponibles.

1'754 nuitées (1'543 en 2014) ont été enregistrées sur les 46 places prévues pour les visiteurs.

3'281 personnes (3'033 en 2014) se sont présentées au guichet pour des réservations et renseignements divers.

Autorisations délivrées	2014	2015
Cabines / Vidy	28	16
Places à l'eau	123	120
Places à terre	39	46
Total	190	182
Demandes non satisfaites (liste d'attente au 31 décembre)	2014	2015
Personnes domiciliées à Lausanne		
Planches à voile	—	—
Places à l'eau	376	239
Places à terre	—	—
Recettes globales	2014	2015
	CHF	CHF
Places d'amarrage et places à terre, pontons, plans d'eau, matériel	1'628'446.60	1'658'782.72
Locations (cabines, étagères pour planches à voile, locaux divers)	101'569.32	93'349.20
Engins de levage	27'370.60	23'429.50
Total	1'757'386.52	1'775'561.42

OFFICE DES INHUMATIONS-INCINÉRATIONS

Décès enregistrés

	Personnes domiciliées à Lausanne	Personnes domiciliées hors Lausanne	Total
Inhumations	142	44	186
Crémations	801	3'548	4'349
Transferts hors Lausanne	70	386	456
Corps légués aux instituts d'anatomie*	3	21	24
Corps en attente	—	—	—
Total des décès enregistrés	1'016	3'999	5'015
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées à Lausanne			844
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées hors Lausanne			172
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées à Lausanne			746
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées hors Lausanne			3'253
Total des décès enregistrés			5'015

* Département des neurosciences fondamentales (DNF). Ces corps font l'objet d'une crémation.

Autres dossiers enregistrés*

		Ont fait l'objet d'une crémation
Fœtus/mort-nés	112	90
Corps exhumés et ossements	19	19
Cendres en provenance d'autres communes**	26	—
Total	157	109

* Les données concernant les personnes décédées ont été complétées, de manière à tenir compte des autres dossiers traités.

** Sont destinées au Jardin du Souvenir, à une tombe cinéraire ou à un columbarium.

L'activité déployée a donc concerné 5'172 dossiers, soit 25 de plus qu'en 2014.

Les 4'373 crémations représentent donc le 87.2% de la totalité des décès enregistrés, soit 5'015 (4'999 dont 4'371 crémations en 2014 soit 87.4%).

Les cas de fœtus et mort-nés pris en charge sont en constante augmentation : 112 cas en 2015 contre 95 en 2014, soit une augmentation d'environ 18%.

Cimetière et centre funéraire de Montoie

Les cendres de 635 personnes incinérées ont été versées dans les caveaux collectifs du « Jardin du Souvenir » (589 en 2014), dont 509 l'ont été en présence de la famille soit le 80.2% (464 en 2014, soit 78.8%).

Le nombre des cérémonies funèbres célébrées au centre funéraire est en légère augmentation (1'185 en 2015 contre 1'133 en 2014). Le nombre de dépôts de corps dans les chambres mortuaires s'est également accru de 8.7% (1'448 en 2015 contre 1'325 en 2014).

Convois funèbres

Le nombre de convois funèbres s'est élevé à 612, dont 103 ont été réalisés par les Pompes funèbres officielles en tant que concessionnaire communal. Ces 103 convois ont été à la charge de la commune, conformément à la législation cantonale.

SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS (CH)

PRINCIPALES TÂCHES

- accueillir le public et renseigner les usagers
- tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres
- constituer les dossiers de demande d'autorisations de séjour et d'établissement et les transmettre à l'autorité compétente, à savoir le Service cantonal de la population
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	7.50	6.50	13.90	13.90
Bureau «Suisse - permis C»	13.50	13.50	10.10	10.10
Bureau des étrangers	13.20	13.20	13.20	13.20
Logistique	4.00	4.00	1.00	1.00
Total service	38.20	37.20	38.20	38.20

En prévision d'une réorganisation interne, les postes avec une fonction transversale ont été transférés des unités «logistique» et «bureau Suisse et permis C» à l'unité «administration».

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration	7	6.50	16	13.90
Bureau «Suisse - permis C»	17	13.50	12	10.10
Bureau des étrangers	14	13.20	14	13.20
Logistique	4	4.00	1	1.00
Total service	42	37.20	43	38.20

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	1	2

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplois (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	1

FAITS MARQUANTS

Audit de la Cour des comptes

Quinze bureaux de contrôle des habitants des communes vaudoises, dont Lausanne, ont été audités durant le dernier trimestre 2014. Le résultat de ces audits est consigné dans le rapport N° 33 que la Cour des comptes a rendu public le 18 novembre 2015. Il est accessible à l'adresse www.vd.ch/autorites/cour-des-comptes/rapports-et-communiqués.

La portée générale des recommandations de la Cour des comptes (cf. page 20 du rapport, 1^{er} §) laisse toutefois entendre que la globalité des constats concerne toutes les communes vaudoises en général, et celles auditées en particulier. Or, à l'instar d'autres communes, le CH de Lausanne et son directeur ont pu être rassurés oralement sur la maîtrise globale et la qualité de sa gestion, lors de la séance de restitution du 6 juin 2015.

Néanmoins, une attention particulière sera portée aux diverses observations formulées, afin d'améliorer, dans la mesure du possible, les processus de travail du CH qui pourraient être concernés.

Evolution démographique et statistiques

La croissance démographique se poursuit pour la 14^e année consécutive. Entre les 31 décembre 2001 et 2015, la population lausannoise a augmenté de 15'861 personnes, soit 15'083 ressortissants étrangers et 778 nationaux.

Pour l'année sous revue, l'augmentation de la population de 1'097 personnes se répartit entre 1'074 ressortissants étrangers et 23 nationaux. La rentrée universitaire contribue à faire de septembre le mois le plus chargé en termes d'arrivées, puisque pas moins de 2'786 d'entre elles ont été enregistrées durant ce seul mois, alors que la moyenne mensuelle s'élève à 1'504 arrivées.

Quant au pic de la population, c'est au 30 octobre qu'il a été constaté avec 141'842 habitants.

Population de Lausanne

au 31 décembre	2013	2014	2015	Différence 2014/2015	
En résidence principale	134'810	135'903	137'197		+1'294
En résidence secondaire	4'580	4'325	4'128		-197
Total	139'390	140'228	141'325		+1'097

Population suisse résidant à Lausanne

Canton d'origine	2013	2014	2015	Différence 2014/2015	
Vaud	43'300	43'449	43'507	+	58
Berne	7'341	7'274	7'181	-	93
Fribourg	6'639	6'560	6'517	-	43
Valais	4'769	4'852	4'841	-	11
Neuchâtel	3'327	3'368	3'361	-	7
Genève	2'272	2'292	2'387	+	95
Jura	2'132	2'156	2'173	+	17
Tessin	2'014	2'017	2'021	+	4
Zurich	1'799	1'802	1'790	-	12
Obwald	67	74	72	-	2
Autres cantons	7'168	7'115	7'132	+	17
Total	80'828	80'959	80'982	+	23

Population étrangère résidant à Lausanne

au 31 décembre	2013	2014	2015	Différence 2014/2015	
Population en résidence principale :					
- Permis B	23'167	23'178	24'104	+	926
- Permis C	30'249	30'777	31'439	+	662
- Permis F	943	1'029	1'181	+	152
- Permis L	1'462	1'340	1'417	+	77
- Cas en suspens auprès des autorités cantonales ou fédérales	1'331	1'787	1'086	-	701
- Procédures de refus/recours	344	216	166	-	50
Total population résidante	57'496	58'327	59'393	+	1'066
Dispensés par le DFAE ¹	65	61	56	-	5
Permis Cj ²	6	7	5	-	2
Total population « diplomatique »	71	68	61	-	7
Requérants d'asile	491	426	458	+	32
Total en résidence principale	58'058	58'821	59'912	+	1'091

Population en résidence secondaire :					
– Permis B	111	103	90	-	13
– Permis C	304	274	268	-	6
– Permis F	—	—	1	+	1
– Permis G (frontalier)	85	65	67	+	2
– Permis L	1	2	—	-	2
– Demandes en cours	3	3	2	-	1
– Dispensés par le DFAE	—	1	—	-	1
– Requérants d'asile	—	—	3	+	3
Total en résidence secondaire	504	448	431	-	17
Total de la population étrangère	58'562	59'269	60'343	+	1'074

¹ Membres ou personnel des missions diplomatiques et consulaires dispensés de formalités

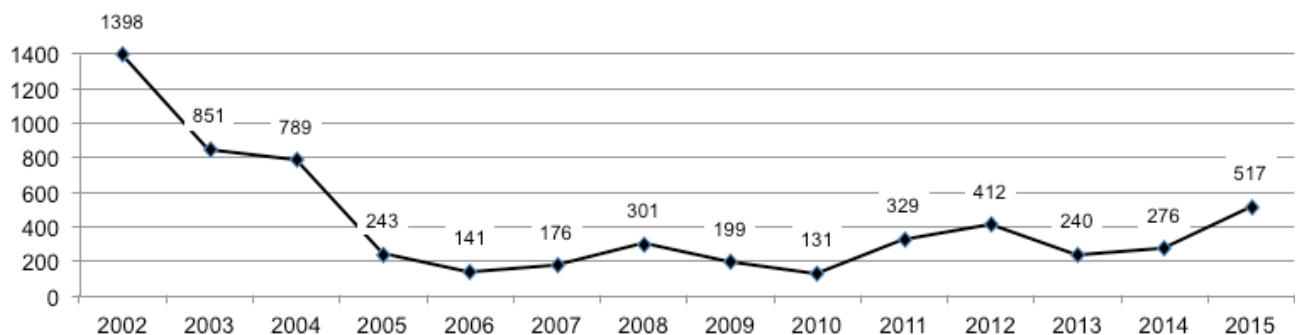
² Epouses ou enfants des personnes dispensées par le DFAE, exerçant une activité lucrative

Au 31 décembre 2015, la population étrangère en résidence principale (hormis les requérants d'asile et les membres du Corps diplomatique et leur famille) se chiffre à 59'393 personnes, soit 43.29% (42.91% en 2014) de la population lausannoise en résidence principale.

Requérants d'asile résidant à Lausanne

517 nouveaux requérants ont été enregistrés (276 en 2014). Au 31 décembre 2015, 461 dossiers lausannois (426 en 2014) sont en cours d'examen auprès des autorités cantonales et fédérales compétentes.

Evolution du nombre d'arrivées depuis 2002



Recensement de la population selon la religion

(Art. 28 de la loi du 09.01.2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public)

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Protestants	24'820	17.70	23'528	16.65
Catholiques	41'456	29.56	39'252	27.77
Autres religions	15'938	11.37	15'272	10.81
Non déterminés	42'323	30.18	48'937	34.63
Sans	15'691	11.19	14'336	10.14
Total	140'228	100	141'325	100

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, la nouvelle teneur de l'article 4 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants n'autorise désormais plus que le recensement de « l'appartenance religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ». De plus, l'alinéa 2 de cette disposition rend, dorénavant, facultative la communication, par le citoyen, de son appartenance religieuse, ce qui requiert de faire preuve de toute la prudence nécessaire quant à l'interprétation des statistiques.

Recensement de la population selon l'âge et le sexe

La population lausannoise totalise, au 31 décembre 2015, 141'325 personnes, qui se répartissent comme suit:

Hommes	Femmes	Enfants (moins de 16 ans)			
		Garçons	Filles		
57'903	63'394	10'167	9'861		
<hr/>					
Ans	0 à 20	21 à 60	61 à 89	90 à 99	100 et plus
Hommes	14'725	43'280	9'698	360	7
Femmes	14'283	43'590	14'296	1'055	31
Total	29'008	86'870	23'994	1'415	38

Recensement de la population selon l'origine et la nationalité

Lausannois	17'568	
Vaudois	27'244	
Confédérés	36'170	
Suisses	80'982	80'982
France	10'760	
Portugal	10'112	
Italie	6'506	
Espagne	4'984	
Reste de l'Europe	12'954	
Etrangers européens	45'316	
Afrique	5'930	
Asie	4'476	
Amérique	4'419	
Océanie	116	
Apatriés	13	
Non déterminés	73	
Etrangers non européens	15'027	
Population étrangère totale		60'343
Population globale		141'325

Naissances et décès au sein de la population lausannoise

	2013	2014	2015
Naissances	1'700	1'698	1'691
Décès	1'069	995	1'070
Solde naturel	631	703	621

Déclarations de garantie

441 déclarations de garantie (459 en 2014), permettant aux citoyens lausannois d'inviter, à des fins touristiques, des connaissances provenant de pays dits « à visa », ont été délivrées cette année.

Demandes d'entrée

Les demandes d'autorisation de visite touristique déposées par le biais d'une déclaration de garantie sont, parfois, transformées en demandes d'entrée (pays tiers). Celles-ci sont soumises au contrôle des ambassades ou consulats concernés. En 2015, 162 demandes d'entrée ont été traitées (2014 : 224).

Bureau des enquêtes

	2013	2014	2015	Différence 2014/2015
Enquêtes reçues	604	602	571	- 31
Enquêtes réglées	605	576	571	- 5
Enquêtes en cours	27	26	26	—
Dénonciations au Ministère public	—	—	—	—
Dénonciations à la Commission de police	58	43	50	+ 7

Dans la mesure où les infractions commises dans le cadre de la loi sur le contrôle des habitants entrent dans le domaine de compétence de la Commission de police, cette voie est désormais privilégiée, au détriment des dénonciations auprès du Ministère public. En effet, le produit des amendes prononcées par la Commission de police alimente les comptes de la Ville, alors que ce n'est pas le cas des recettes générées par les sanctions pécuniaires prononcées par les instances cantonales. Par ailleurs, le bureau des enquêtes procède à l'élaboration de divers rapports de situation, à la demande des autorités cantonales (99 documents ont été établis durant l'année sous revue, contre 118 en 2014).

Relations avec les administrés

	2013	2014	2015	Différence 2014/2015
Entretiens aux guichets :				
– nombre	117'157	121'794	122'899	+ 1'105
– en heures	11'638	12'183	11'833	- 300
Appels téléphoniques :				
– N° central 3133	35'543	35'033	33'120	- 1'913
– N° commercial 0900	3'743	3'253	3'121	- 132

En termes de service public, la journée du 5 janvier a été la plus chargée de l'année, avec 823 entretiens réalisés.

2015	Date	Nbre d'entretiens	Temps d'attente maximum	% d'attente de plus de 20'	Temps d'attente moyen	Temps entretien moyen
Journée la plus chargée	05.01	823	43'10"	24.61%	16'35"	5'40"
Journée la moins chargée	24.12	140	3'55"	0%	0'14"	7'41"
Durant l'année		* 122'899	47'23"	5.82%	6'23"	5'48"

* soit en moyenne 497 entretiens par jour de travail.

SERVICE DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE (SPSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- protéger et sauver les personnes, les animaux, l'environnement et les biens
- gérer et coordonner l'activité des différentes entités, en développant une interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Ambulances	41.30	40.50	41.30	41.50
Centre de formation de la RAMA	7.20	7.20	7.20	7.20
Direction SPSL	29.50	29.30	28.50	28.20
Pompes funèbres officielles	11.00	11.00	11.00	11.00
Protection civile	18.80	18.00	18.80	17.00
Sapeurs-pompiers	124.50	126.50	122.50	127.50
Total service	232.30	232.50	229.30	232.40

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	- 3.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Ambulances	44	40.50	46	41.50
Centre de formation de la RAMA	8	7.20	8	7.20
Direction SPSL	33	29.30	32	28.20
Pompes funèbres officielles	11	11.00	11	11.00
Protection civile	18	18.00	17	17.00
Sapeurs-pompiers	127	126.50	128	127.50
Total service	241	232.50	242	232.40

Tableau 2.2. - apprenti-e-s / aspirant-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	9	9

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	9

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le SPSL a rempli, en 2015, ses missions prioritaires de prévention, de secours et de sauvetage au profit des habitants. Ces missions ont représenté près de 12'000 interventions d'urgence effectuées par l'ensemble des entités et collaborateurs du service.

De plus, le SPSL intervient régulièrement, sur la base de conventions, bien au-delà des frontières communales, voire cantonales. Toutefois, ces interventions et opérations se font toujours à la condition que cela ne soit pas au détriment de la sécurité des citoyens lausannois.

L'année sous revue aura été marquée par le nombre élevé d'interventions des ambulances et de la protection civile, par la concrétisation du partenariat entre les sapeurs-pompiers lausannois et palinzards, ainsi que par la mise en évidence des prestations fournies par la police du feu. Elle a également été mise à profit pour consolider le positionnement du centre de formation de La Rama en tant que lieu d'accueil des formations dans les domaines du secours et de la sécurité.

Les sapeurs-pompiers du SPSL ont, comme relevé plus haut, mis en place un partenariat avec Epalinges dans le cadre d'un service défense incendie et secours (SDIS) tel que défini par la loi cantonale. Ce SDIS constitue la première étape d'une collaboration renforcée dans l'ensemble de la couronne lausannoise, dans le cadre du projet appelé « VIDIS » (vision intégrée de la défense incendie de l'agglomération lausannoise).

Les ambulances du SPSL ont connu une augmentation du nombre d'interventions, ce qui démontre la pertinence des mesures mises en place pour prévenir les situations de surcharge psychologique ou physique des ambulanciers.

La protection civile, composant désormais l'une des dix régions cantonales sous l'appellation « ORPC Lausanne-District », aura été active sur tous les fronts : du plan grand froid à la première mise sur pieds du plan canicule, en passant par des appuis dans le cadre de négociations entre chefs d'Etat ou encore pour la visite du président de la République française. Le nombre de jours d'engagements en situation d'urgence a battu tous les records.

Quand bien même l'attention ne doit pas être relâchée, les diverses mesures d'assainissement entreprises ces dernières années aux Pompes funèbres officielles ont enfin permis d'atteindre l'équilibre financier.

Le nouveau règlement communal de la police du feu ainsi que les nouvelles normes fédérales en matière de prévention responsabilisent les propriétaires et exploitants de lieux recevant du public et donnent ainsi un véritable rôle de soutien et de conseil à la police du feu, l'aspect répressif n'intervenant qu'en ultime recours.

La direction du service a coordonné et dirigé l'ensemble des activités, en mettant un accent particulier sur le renforcement des synergies entre entités du service et partenaires externes. Le positionnement du SPSL en tant que service pluridisciplinaire de la protection de la population a ainsi pu être renforcé.

SAPEURS-POMPIERS

PRINCIPALES TÂCHES (SUR LES PLANS LAUSANNOIS ET CANTONAL)

- sauver les personnes, les animaux et les biens
- lutter contre les incendies
- juguler les effets du déchaînement des éléments naturels
- lutter contre les effets des pollutions, des fuites d'hydrocarbures ou de produits toxiques, chimiques ou radioactifs
- effectuer des interventions techniques
- garantir la sécurité incendie lors de différentes manifestations organisées sur le territoire lausannois

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels

2011	2012	2013	2014	2015
121	120	120	124	123

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires, site de Lausanne (sans les jeunes sapeurs-pompiers)

2011	2012	2013	2014	2015
142	131	138	125	141

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires, site d'Epalinges

2011	2012	2013	2014	2015
—	—	—	—	46

Pour la première année, et ceci suite à la signature d'un contrat de partenariat entre la Commune de Lausanne et celle d'Epalinges, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires du site d'Epalinges apparaît dans ce rapport.

Interventions

Au nombre de 2'082, les interventions sont en augmentation de 27 unités par rapport à l'année précédente. Effectuées à raison de 79% sur le territoire du SDIS Lausanne-Epalinges, elles se répartissent comme suit :

	2014	2015
Interventions pour le SDIS	1'108	1'055
Autres	947	1'027
Total des interventions	2'055	2'082

Le détachement de premier secours (DPS), site de Lausanne, est intervenu à raison de 1'987 interventions (-68) et le DPS site d'Epalinges à raison de 95 interventions.

Types d'interventions

	2014	2015
Déclenchements d'alarmes automatiques	437	530
Incendies	579	493
Sauvetage de personnes et d'animaux	149	137
Désincarcérations	26	26
Groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux	18	20
Protection de l'environnement	338	264
Interventions techniques	416	580
Eléments naturels	92	32
Total	2'055	2'082

Répartition géographique des interventions

	2014	2015
Sur le territoire du SDIS Lausanne-Epalinges	1'602	1'638
Sur le territoire d'autres communes (CR Feu)	453	444

Alarme du personnel

La mise sur pied des détachements lausannois (groupe de l'unité d'appui du poste permanent et éclairage lourd) a été nécessaire à huit reprises (-3).

Afin de renforcer les équipes déjà engagées sur des sinistres conséquents, la mise sur pied du corps professionnel en congé a été nécessaire à seize reprises (-4).

Détachements forains

Les détachements forains sont rattachés aux DPS régionaux, selon la liste suivante :

- détachement forain de Vernand au DPS de la Mèbre;
- détachement forain de Montheron au DPS du Haut-Talent.

Leurs interventions ne sont pas comptabilisées par l'entité sapeurs-pompiers.

Barème des soldes et indemnités

Le 16 avril 2015, la Municipalité a adopté le nouveau barème des soldes et indemnités relatifs au service de défense contre l'incendie et de secours qui permet de revaloriser les activités effectuées par les sapeurs-pompiers volontaires.

Contrat de droit administratif

Après un travail conjoint entre la direction du SPSL et un avocat spécialisé, c'est en date du 1^{er} juillet que le contrat de droit administratif passé entre la commune de Lausanne et celle d'Epalinges en matière de défense contre l'incendie et de secours a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Tarif de facturation des frais d'intervention et des prestations particulières

C'est en date du 29 juin que la cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé le nouveau tarif de facturation des frais d'intervention ainsi que celui des prestations particulières.

Prestations pour le Tribunal des mineurs

Durant l'année, les sapeurs-pompiers ont reçu dans leurs murs quinze jeunes, coupables de départs d'incendie, afin de leur expliquer les conséquences de leurs actes délictueux. Ils ont également participé à des travaux de rétablissement et d'entretien de la caserne.

Collaboration des sapeurs-pompiers avec d'autres services communaux et divers partenaires

Tout au long de l'année, les sapeurs-pompiers ont mis des compétences particulières au profit d'autres services communaux et de divers partenaires, notamment pour les activités suivantes :

- services de prévention dans le cadre du meeting World Air Games à Lausanne, du congrès UDC à MCH Beaulieu, de la manifestation « Champions! » et du cortège collectif unitaire contre les spéculations des matières premières;
- appui à l'aéroport de la Blécherette pour l'exercice de validation du service de sécurité de l'Aéroport Région Lausannoise « La Blécherette » S.A. (ARLB);
- travaux de levage à l'aide de la grue au profit de différents services de la Ville de Lausanne;
- mise en place des pontons à l'aide de la grue, service de prévention circulation et engagement du bateau de sauvetage en faveur du triathlon de Lausanne;
- essai des colonnes sèches dans le m2;
- tournage d'un film avec la gendarmerie vaudoise pour la campagne annuelle de prévention routière;
- diverses présentations aux SDIS du canton des engins spécifiques mis à disposition par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Matériel et équipement

L'ECA et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont mis à disposition des sapeurs-pompiers le matériel suivant :

- remplacement du compresseur pour remplir les bouteilles d'air comprimé, d'une armoire pour le séchage du matériel de protection respiratoire et d'un bassin d'une contenance de 20'000 litres ;
- un appareil Crash Recovery system pour équiper le véhicule pionnier lourd ;
- deux caméras thermiques « Flir K55 » pour équiper deux tonnes-pompes ECA ;
- nouveaux portiques légers de décontamination pour les interventions dans les domaines atomique, bactériologique et chimique (ABC) ;
- des mises à terre pour les interventions ABC.

Dans le cadre du budget de fonctionnement 2015, un ventilateur avec ses accessoires, une pompe ainsi que cinq caméras thermiques ont été acquis.

Véhicules

Dans le cadre des autorisations d'achats 2015, un véhicule pour le transport de personnel et la traction de remorques d'intervention, un minibus pour le transport de personnes, ainsi qu'un véhicule d'intervention pour la direction ont été acquis.

De plus, l'ECA et la DGE ont mis à disposition des sapeurs-pompiers les véhicules suivants :

- un véhicule tonne-pompe en remplacement de l'ancien, propriété de la Ville ;
- deux véhicules de transport et matériel ;
- un véhicule équipé du système Coldcut Cobra ;
- deux containers éclairages ;
- deux containers inondations ;
- un container Mobile Watcher ;
- deux tanks à poudre sur remorque en remplacement d'un ancien véhicule propriété de la Ville.

Formation du corps professionnel (DPS)

La formation de base s'est concentrée sur le fonctionnement et l'utilisation des nouveaux véhicules et matériels acquis par la Ville de Lausanne ou mis à disposition par l'ECA ou la DGE.

Cette année, l'arrivée d'un nouveau manuel pour les interventions ABC a nécessité une mise à niveau des intervenants et des procédures d'engagement.

La mise à disposition, par l'ECA, d'un véhicule équipé du système d'extinction Coldcut Cobra (lance perforante) a nécessité de former des instructeurs en Suède et de mettre à jour les actions opérationnelles pour les engagements feu dans des locaux clos ou semi-clos.

En outre, divers exercices ont été mis sur pied dans le courant de l'année avec comme thèmes les feux dans un parking souterrain, l'engagement de moyens lourds pour des feux de liquide, les accidents d'usagers dans le M2 ainsi que les interventions sur les infrastructures et les moyens de locomotion du LEB.

De nombreuses formations de base ont été dispensées pour permettre aux groupes spécialisés tels que le groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP), le groupe d'appui tactique feu et le groupe débriefing du SPSL (GD SPSL) d'assurer les missions quotidiennes.

Plusieurs sapeurs-pompiers professionnels ont suivi des formations spécifiques sur les feux d'aéronefs à Teeside en Angleterre, sur les feux d'installations pétrolières à Vernon en France et un cours sur l'établissement de croquis opérationnels à Genève. Ils ont également participé à une formation internationale des instructeurs « phénomènes thermiques » à Bourg-en-Bresse en France.

Les cours cantonaux et fédéraux ont permis aux sapeurs-pompiers professionnels de suivre leur filière de formation continue et ainsi de consolider leurs connaissances de base.

Ecole latine des sapeurs-pompiers professionnels

L'Ecole latine 2015 a débuté le 2 avril sur le site du centre de compétences en matière de formation à Versoix pour se terminer le 27 novembre. Composée de 17 aspirants romands, dont 3 lausannois, elle a permis à ces futurs sapeurs-pompiers professionnels d'acquérir les bases théoriques et pratiques de la profession. Il est à noter que 8 instructeurs sapeurs-pompiers du SPSL ont été engagés pour dispenser la formation de base durant cette école.

Sur 21 aspirants issus de l'Ecole latine 2014, 19, dont 4 lausannois, ont reçu leur brevet fédéral lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée le 19 novembre à Genève.

Centrale d'aide à l'engagement (CAE)

L'année 2015 a été placée sous le signe de la continuité et des perspectives d'avenir. Sur le plan opérationnel, les opérateurs de la centrale ont pu démontrer leurs compétences en exploitant efficacement le véhicule de transmission cantonal (VTC), non seulement pour des feux importants qui se sont déclarés à Vuillens, Savigny, Penthalaz, Oron et Penthaz, mais aussi lors des interventions pour l'accident chimique de Daillens qui a duré sept jours et pour l'intoxication par un norovirus à la piscine de Mon-Repos. Ce véhicule a également été engagé à de nombreuses reprises lors d'exercices au profit des partenaires civils et militaires.

Dans le cadre de l'actionnariat de la Ville de Lausanne à la Société italo-suisse d'exploitation du Tunnel du Grand-Saint-Bernard (SISEX S.A.), un représentant de la CAE a participé, en tant qu'arbitre, à un exercice d'intervention dans ledit tunnel, afin d'évaluer les procédures d'engagement et de coordination internationale.

Sur le plan technique, une page s'est tournée avec l'abandon de la saisie informatique des rapports d'intervention sur le programme interne. Le logiciel Ecawin mis en place par l'ECA est maintenant utilisé. Ce programme permet d'intégrer et de centraliser l'ensemble des données d'intervention avec celles de l'ensemble des SDIS vaudois et de faciliter le suivi administratif des sapeurs-pompiers volontaires.

Le 1^{er} décembre, le nouveau plan radio a été mis en application, de même que la nouvelle numérotation cantonale des véhicules d'intervention.

Sur le plan des perspectives d'avenir, le projet de rapprochement et de synergie entre le centre de transmission des alarmes (CTA) et les sapeurs-pompiers du SPSL est passé dans sa phase de consolidation. Les opérateurs permanents participent activement aux divers groupes de travail afin de proposer des solutions opérationnelles et techniques modernes.

Movember

Du 1^{er} au 30 novembre, 63 sapeurs-pompiers professionnels ont participé à l'opération « moustache » de la fondation Movember qui a comme objectif de récolter des fonds pour changer le visage de la santé masculine. Cette campagne, largement médiatisée par les journaux télévisés et quotidiens romands, a permis de récolter la somme de CHF 20'576.–.

Corps de sapeurs-pompiers volontaires

Le groupe de conduite du détachement d'appui du site de Lausanne a tenu dix séances et le groupe de conduite du DPS du site d'Epalinges a tenu douze séances. Ces travaux ont permis de poursuivre la réorganisation et le renforcement de la structure de conduite dans le cadre du partenariat mis en place entre la commune de Lausanne et celle d'Epalinges, et d'assurer la gestion des missions confiées au corps volontaire.

Formation

La mise à niveau des connaissances de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie, en collaboration avec le responsable de la formation de la division de défense contre l'incendie et de secours (DDIS) de l'ECA.

Le détachement spécialisé dans le domaine de la décontamination de personnes en masse a suivi sa formation continue et collaboré avec le détachement poste médical avancé (DPMA), à l'occasion d'une session particulière.

Les spécialistes en éclairage de grande surface ont suivi des formations spécifiques à leur domaine en sus des autres.

Un recrutement cantonal a eu lieu le 5 novembre dans chaque caserne du canton, sous l'égide de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers et de l'ECA. Pour le SDIS, 22 (-10) nouveaux sapeurs-pompiers volontaires ont été incorporés pour le site de Lausanne et 7 (+4) pour le site d'Epalinges.

Encadrés par dix moniteurs professionnels et volontaires, les 27 jeunes sapeurs-pompiers ont suivi la formation annuelle, les journées organisées par le groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers et ont participé aux rencontres romandes et latines à Etoy ainsi qu'à la promotion de diverses manifestations telles que la vente du Mimosa, la fête du Bois et le Téléthon.

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2014	2015
Services assurés	197	124
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	836	548

Relevons que ces chiffres sont en diminution, en raison de la réfection de la salle Métropole de Lausanne, qui a fermé ses portes le 28 juin 2014 pour les rouvrir début octobre 2015 à l'issue des travaux de rénovation.

POLICE DU FEU

PRINCIPALES TÂCHES

- faire appliquer les directives des Associations des établissements cantonaux d'assurance incendie, de l'ECA ainsi que les dispositions légales communales et cantonales

La police du feu conseille les architectes lors de l'établissement d'avant-projets de construction, examine les dossiers de mise à l'enquête et émet les charges au permis de construire pour tout ce qui concerne la prévention incendie (portes coupe-feu, extincteurs, signalétique de sécurité, éclairage de secours, voies de fuite, etc.).

Lors de manifestations, elle valide les dossiers et définit les mesures de prévention incendie (implantation des structures extérieures, voies d'accès des secours, capacité des cantines, dispositifs d'extinction, etc.) imposées aux organisateurs.

Statistiques

	2011	2012	2013	2014	2015
Dossiers de construction ou de transformation	386	405	375	604	649
Séances diverses	354	372	352	402	502
Visites de fin de travaux	429	477	403	532	488
Visites sur site pour prise de décision	—	—	—	25	150
Examens de situation et visites pour des manifestations	489	521	561	616	551
Dossiers d'intervention Ecaplan	—	—	30	54	55
Modifications de dossiers d'intervention	—	—	147	252	385
Mise en service de détection	—	—	37	54	35
Exercices d'évacuation	8	12	17	12	14

Les prestations fournies par la police du feu sont en hausse constante depuis 2009.

AMBULANCE SPSL (A SP SL) / SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE RÉANIMATION (SMUR)

PRINCIPALES TÂCHES

- assurer la prise en charge sanitaire professionnelle de tous les patients en situation de détresse préhospitalière, afin de préserver la vie et de créer les conditions favorables à leur transport
- répondre aux demandes d'interventions urgentes et non urgentes 24 heures sur 24 toute l'année (ambulance et SMUR), dans les délais prescrits
- mettre sur pied le plus rapidement possible, en cas d'événement particulier, les ressources disponibles et spécifiques telles que le GRIMP, le DPMA, ou le binôme de conduite sanitaire Ambulancier chef des secours/Médecin chef des secours (ACS/MCS)

Evolution de l'effectif des ambulanciers

2010	2011	2012	2013	2014	2015
*40	*40	*40	*40.8	*40.8	*40.8

* sans le personnel du secrétariat et les auxiliaires

Les A SP SL peuvent compter sur une quinzaine d'auxiliaires (ambulanciers ES et techniciens ambulanciers) afin de compléter les équipages d'intervention.

Evolution de l'effectif du détachement du poste médical avancé

2010	2011	2012	2013	2014	2015
64	65	71	65	64	74

Dotées d'un parc de véhicules parfaitement adapté à leur mission, les A SP SL disposent d'un équipement technique et médical de pointe. Leur effectif, appuyé par les auxiliaires, permet de disposer en permanence de deux à quatre équipes d'urgence, immédiatement prêtes à intervenir, de jour comme de nuit. Le DPMA, quant à lui, se repose sur près de 70 volontaires, dont 12 médecins. Outre les interventions en ambulances, les A SP SL assurent les spécialisations et prestations suivantes :

- piquet au SMUR (conduite du véhicule et assistance du médecin) ;
- GRIMP ;
- ambulancier chef des secours ;
- débriefing psychologique ;
- santé/sécurité et hygiène au travail ;
- encadrement pour les étudiants ambulanciers en stage de formation professionnelle ;
- représentation de la Ville de Lausanne au bureau sanitaire des manifestations.

Interventions

Le nombre de missions d'urgence accomplies par les ambulances a bondi de plus de 11% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 7'610 interventions, chiffre jamais articulé depuis la création de la Brigade sanitaire en 1963. Les raisons de cette hausse n'ont pas pu être clairement identifiées. Une forte activité a été relevée au début de l'année, correspondant à la période de grippe saisonnière et durant l'été lors de la canicule. Le mois de décembre n'est pas en reste, à l'instar des années précédentes, puisqu'il affiche plus de 650 missions.

Au volume des interventions d'ambulance, il convient d'ajouter :

- 2'002 missions SMUR ;
- 18 missions GRIMP ;
- 9 missions ACS/MCS ;
- 11 missions de soutien sanitaire opérationnel (SSO) du DPMA au profit des sapeurs-pompiers vaudois.

Dès lors, ce ne sont pas moins de 9'650 interventions d'urgence et de sauvetage qui ont été effectuées par le personnel des A SPSL.

Le nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny (desservie par l'entreprise privée USR) a augmenté de 0.7% et celui de l'antenne de Mézières (desservie par l'entreprise privée STAR) de 7.2%, pour atteindre respectivement 2'262 et 1'651 missions. Les A SPSL sont en charge de la gestion de la facturation de ces deux bases.

Les missions médicalisées du SMUR sont, quant à elles, assurées en partenariat avec le Service des urgences du CHUV. Relevons encore que, pour l'année sous revue, quatre plaintes pénales ont été déposées par des ambulanciers pour violences et menaces contre les autorités et fonctionnaires, voies de faits et injures.

Statistiques

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'interventions	6'866	6'477	6'953	6'835	7'610
Nombre de personnes transportées	5'854	5'528	5'816	5'643	6'393
Nombre d'interventions sans transport	1'012	949	1'116	1'192	1'217
Nombre de missions SMUR	2'344	2'299	2'222	2'086	2'002
Nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny	1'920	2'050	2'157	2'248	2'262
Nombre d'interventions de l'antenne de Mézières	1'274	1'362	1'515	1'538	1'651

Parallèlement à leurs activités, les A SPSL accueillent de nombreux stagiaires, qui sont intégrés aux équipages d'intervention. En 2015, ils ont été 147 à profiter de cette opportunité. La priorité est donnée à ceux qui sont en formation en soins ambulanciers ou en formation post-grade d'infirmier en soins d'urgence. Le total cumulé des stages se monte à 476 jours.

Collaborations (internes et externes)

Le Service de la santé publique du canton de Vaud (SSP) est depuis fort longtemps le partenaire incontournable des A SPSL, non seulement au travers du subventionnement institutionnel, mais également en termes de politique sanitaire et de demandes de prestations particulières (Bureau sanitaire des manifestations, Bureau ORCA sanitaire, représentation OSANC, DPMA, etc.).

Les excellentes relations développées avec le CHUV sont également à relever, non seulement par l'exploitation commune du SMUR, mais aussi par la convention qui lie la direction du SPSL à celle du Service des urgences du CHUV pour la supervision médicale des ambulanciers par deux médecins-cadres des urgences. Grâce à cette proximité, des places de stages ont été ouvertes aux ambulanciers dans différents départements du CHUV (neurologie, cardiologie, hôpital de l'Enfance, etc.). Quant à la centrale Urgences-santé 144, située dans le même bâtiment que les A SPSL, elle constitue le maillon essentiel dans la gestion de la prise en charge des urgences préhospitalières. La police municipale lausannoise, ainsi que la gendarmerie vaudoise sont, elles aussi, de fidèles partenaires, avec lesquelles des échanges de personnel se réalisent dans le cadre de stages ou de formations continues communes. La collaboration dans le domaine de la formation sanitaire pour les sapeurs-pompiers professionnels du SPSL et les collaborateurs de la protection civile du SPSL représente également une synergie efficace et très appréciée. Quant au Service de la sécurité civile et militaire, il devient incontournable dans la formation continue des ACS/MCS.

Les écoles d'ambulanciers de Genève et du Mont-sur-Lausanne bénéficient, dans le cadre de leur programme de formation, des spécialisations développées au sein des A SPSL. Enfin, des liens se sont récemment tissés avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive pour le développement de travaux de recherche au sein de la communauté ambulancière.

Relevons, pour conclure, un projet ambitieux et novateur de rapprochement entre les A SPSL et les Ambulances de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, visant à une mutualisation des ressources humaines, dans le but de surmonter la pénurie de personnel apte au service.

Le DPMA, quant à lui, nourrit d'excellents contacts avec l'ECA pour tout ce qui concerne l'exploitation du SSO. Il est également l'instigateur de la mise sur pied des véhicules de soutien sanitaire du Nord Vaudois/Broye fribourgeoise et du Bas Valais, créés sur le même principe que celui de Lausanne. Des accords intercantonaux de renforts mutuels ont été formalisés en cas d'intervention extraordinaire et des formations communes sont régulièrement organisées à la plus grande satisfaction des autorités concernées.

La collaboration instaurée depuis plusieurs années avec les différentes sections de samaritains du canton portent aujourd'hui leurs fruits, notamment avec le Groupe d'appui samaritain qui complète le contingent du DPMA en cas de besoin.

Matériel et équipement

Les pièces du nouvel uniforme cantonal ont été reçues et seront remises au personnel dans les premiers mois de 2016. Elles arboreront le badge à l'effigie de la nouvelle identification du service.

Véhicules

En 2015, les A SPSL ont planifié le remplacement d'une ambulance, conformément au plan de renouvellement du SSP. La livraison de ce nouveau véhicule interviendra au début 2016 et il sera amorti sur 8 ans par le canton.

Formation

Près de 3'200 heures de formation continue ont eu lieu en 2015. Selon les directives nationales de l'Interassociation de Sauvetage, chaque collaborateur doit justifier de 40 heures de formation continue par année. A cela s'ajoutent les

formations liées à des spécialisations, telles que le GRIMP, l'ambulancier chef des secours, le débriefing et le DPMA. Le programme de formation continue ne peut être réalisé que sur le temps de congé du personnel.

Volontaires du détachement du poste médical avancé

Le DPMA est constitué de volontaires, pour la plupart actifs dans le domaine de la santé (ambulanciers, infirmiers, médecins). Ceux-ci sont chargés de mettre en place et d'exploiter un poste médical avancé (PMA) lors d'événements particuliers (incendie, accident de la circulation, etc.) survenant sur le territoire vaudois, ou pour les manifestations planifiées par la Ville de Lausanne. Les interventions du SSO, qui représentent la majorité des engagements sur alarme, sont réalisées au profit des sapeurs-pompiers du canton, lorsque ceux-ci sont confrontés à un incendie mettant à contribution leur organisme.

En 2015, un état-major opérationnel a été constitué et de nouveaux officiers nommés. Cette adaptation a été rendue nécessaire eu égard à l'expansion du volume d'engagements et de sollicitations du DPMA. Enfin, un 0.5 ept dévolu à la formation sanitaire des sapeurs-pompiers volontaires du canton a été créé et financé entièrement par l'ECA. Le poste sera attribué dans le courant du premier trimestre 2016.

Parmi les interventions sur alarme, il convient de citer celle liée au déraillement d'un train transportant des produits toxiques à Daillens du 25 au 30 avril, ainsi que celle consécutive à la propagation d'un norovirus de gastro-entérite survenue le 22 novembre à la piscine de Mon-Repos lors des championnats suisses de natation. Dans ce dernier cas, près d'une septantaine de personnes ont été examinées sur place, dont une dizaine a fait l'objet d'un transport en milieu hospitalier à Lausanne. D'autres athlètes contaminés ont été pris en charge à leur retour par les structures de soins dans leurs cantons respectifs.

En outre, le DPMA a assuré le service médical des manifestations sportives organisées par la Ville de Lausanne, telles que les 20 KM, le Marathon, le Triathlon, pour lesquelles la capitale olympique offre la gratuité des prestations.

Spécificités

En janvier, les A SPSL ont obtenu le renouvellement de la reconnaissance qualité IAS, couronnant quatre ans de dur labeur. S'en est suivie, au mois d'avril, l'implication du responsable d'exploitation dans la mise en place de l'unité de dégrèvement du CHUV, consécutive à l'interpellation d'une députée du Grand Conseil en janvier 2013. Dans la foulée, plusieurs collaborateurs des A SPSL ont été très actifs lors de la campagne lausannoise de prévention contre l'alcoolisation aiguë chez les jeunes qui s'est tenue la première semaine de mai avec, en point d'orgue, une « flashmob » sur l'esplanade du Musée de design et d'arts appliqués contemporains le 29 mai.

Le plan de vigilance « Ebola » a été levé par le SSP à la mi-août. Un seul transport à risque a été notifié en septembre 2014 lequel, en fin de compte, s'est révélé négatif. Enfin, le 25 novembre s'est déroulé l'exercice d'urgence de l'aéroport de Lausanne-Blécherette pour lequel les A SPSL ont contribué à sa préparation et engagé une ambulance.

PROTECTION CIVILE (PCI)

PRINCIPALES TÂCHES

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

Evolution de l'effectif des professionnels

2010	2011	2012	2013	2014	2015
*20	*19	*20	*20	*18	*17

* sans le personnel du Centre de formation de La Rama

Il y a lieu de mentionner le départ de deux collaborateurs, l'un pour cause de retraite et l'autre pour réorientation professionnelle, alors qu'un nouveau cadre (chef opérations) a été engagé durant le premier semestre 2015.

Evolution de l'effectif des volontaires (ou miliciens)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1'155	1'069	1'035	1'112	1'188	1'270

Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'011 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 258 jours de service, pour les 20 KM de Lausanne, et 308 jours pour le Triathlon.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 24 reprises, nécessitant, dans certaines situations, la mise en place de mesures plus importantes comme :

- activation du plan « Grand-Froid » ;
- appui des forces de police lors de la conférence sur le nucléaire iranien ;
- appui des forces de police lors de la visite du président de la République française ;
- activation à deux reprises du plan « Canicule » ;
- soutien aux sapeurs-pompiers lors d'une inondation.

Toutes ces interventions totalisent la mise sur pied de 342 personnes et 896 jours de service.

Heures réalisées par les professionnels

	2014	2015
Engagements et manifestations	931	1'075
Engagements en situation d'urgence	118	1'617
Total	1'049	2'692

Collaborations (internes et externes)

A l'occasion des cours de répétition, la formation en matière de circulation routière s'est effectuée avec le concours de la police municipale. La révision en matière de bases sanitaires a été réalisée, quant à elle, avec la collaboration du DPMA. Les engagements en situation d'urgence ont nécessité des prestations en commun avec les sapeurs-pompiers du SPSL, le SSCM, les autres ORPC du canton et les forces de police (ville et canton). La collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population en matière de formation des futurs instructeurs professionnels complète ce tableau.

Matériel et équipement

Sur la base des directives fédérales, et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel obsolète avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre a été remise à l'Organisation internationale de protection civile. Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2016. En outre, un concept de nouvelle tenue cantonale PCi a été développé et adopté. La distribution de cette nouvelle tenue débutera durant le premier trimestre 2016 de manière échelonnée.

Les constructions protégées ont été mises à disposition de sociétés à 12 reprises pour des séjours de plus ou moins courte durée. Celle de la Vallée de la Jeunesse a bénéficié d'une rénovation des infrastructures (dortoirs et sanitaires), alors que l'ensemble du circuit d'eau a été changé dans la construction de la Rouvraie.

Répartition des locations

	Occupations	Nuitées
Grand-Vennes	4	176
Prélaz	8	686
Total	12	862

La construction de Coteau-Fleuri est toujours louée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'accueil des réfugiés alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale pour l'opération « Accueil des sans-abri », depuis le mois d'octobre 2015 et ce jusqu'au mois d'avril 2016.

Au surplus, il est à noter que les constructions du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz) sont également occupées par l'EVAM.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2015 s'élève à 685. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 612 abris jugés en ordre (93%);
- 33 abris comportant des défauts mineurs (4%);
- 40 abris comportant des défauts graves (6%).

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 4 février à 13h30 par le CTA de Pully et le CET de la Blécherette, puis manuellement à 13h45. 47 sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et 12 lors du second cycle. Relevons que 2015 a constitué une année de transition avec le passage progressif du système sur Polyalert pour l'ensemble du réseau. De ce fait, une partie du dispositif se trouvait en travaux lors de l'essai annuel.

Véhicules

Suite à la mise hors service, en 2014, du véhicule équipé pour le ravitaillement, celui-ci a été remplacé en automne 2015 par un nouveau véhicule, de même catégorie.

Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la technique de travail en état-major ;
- la prise en charge de personnes et l'accueil de celles-ci ;
- le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- le perfectionnement dans le domaine de la télématique ;
- la révision des bases sanitaires ;
- la gestion de la circulation routière.

Jours de service

Désignation	2014	2015
Cours effectués dans le cadre communal	5'504	6'229

Engagement des volontaires et miliciens

6'229 jours auront été accomplis en 2015, soit 700 jours de plus qu'en 2014. Cette augmentation provient essentiellement d'engagements importants tels que la Conférence sur le nucléaire iranien, la venue du président de la République française ainsi que les engagements en situation d'urgence comme « Grand-Froid », inondation aux Boveresses et « Canicule ».

Des planifications et des pré-alarmes ont été organisées à la demande du SSCM au profit d'autres régions de protection civile (crues du lac de Neuchâtel, accident de Daillens). Relevons que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1'200 personnes, seuls 17 professionnels assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

Spécificités

L'ORPC étant intégrée au SPSL, celle-ci fonctionne différemment d'une autre ORPC du canton. La collaboration avec les partenaires de la protection de la population s'en trouve accrue et systématisée.

Au surplus, étant doté d'une structure professionnelle élargie par rapport aux autres ORPC, l'encadrement des miliciens permet de maintenir une capacité à l'engagement efficace.

CENTRE DE FORMATION DE LA RAMA (CFR)

PRINCIPALES TÂCHES

- offrir, à l'interne de la Ville comme à l'externe, un service de réservation et de mise à disposition des infrastructures (salles de cours, piste d'exercices et restaurant)
- exploiter le restaurant du CFR (desserte de la cafétéria et du restaurant en fonction des besoins des locataires)
- planifier, diriger et exécuter les travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments, des installations et du mobilier
- gérer le budget et organiser la facturation

Locations

Il convient de souligner que la fréquentation du CFR se répartit comme suit :

- divers services de la Ville ;
- ECA avec le simulateur incendie ;
- locataires externes.

Répartition des locations

	2014	2015
Jours de location	254 (25 samedis et 15 dimanches)	277 (30 samedis et 20 dimanches)
Nombre de personnes ayant bénéficié des infrastructures du CFR	17'043	15'862

Malgré un nombre de jours de location supérieur, la fréquentation des personnes a diminué, l'Armée suisse n'ayant pas été présente durant 2015. De son côté, le simulateur incendie génère une bonne part des activités du CFR.

Repas

	2014	2015
Personnel de La Rama (CFR ET PCi)	2'055	2'050
Livrés	5'857	6'044
Locataires sans infrastructures	5'347	3'468
Locataires avec infrastructures	5'277	7'133
Total	18'536	18'695

Le nombre de repas produits est quasi le même qu'en 2014, avec une très légère augmentation.

Entretien du site – Quelques réalisations

- rénovation de la salle 104 de 36 places ;
- habillage du pupitre de la salle de théorie générale (TG) avec impression du logo SPSL ;
- remplacement des rideaux de la salle TG ;
- remplacement et mise aux normes des micros de la salle TG ;
- achat d'une sono portable ;
- remplacement de la caisse enregistreuse de la cafétéria ;
- uniformisation et mise à jour de la signalétique du CFR.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES (PFO)

PRINCIPALES TÂCHES

- procéder aux levées de corps ordonnées par l'autorité compétente
- effectuer les levées de corps sur demande des familles
- assurer l'organisation complète de funérailles en Suisse et à l'étranger
- accomplir les démarches administratives auprès des autorités compétentes pour les incinérations, les inhumations, les exhumations, ainsi que les dépôts de cendres
- organiser les rapatriements en Suisse et à l'étranger
- assurer les convois officiels pour le transport des corps de défunts, aux fins d'inhumation ou d'incinération, du domicile mortuaire ou du lieu de la cérémonie funèbre situé sur le territoire de la Commune, au cimetière ou au crématoire
- garantir une permanence, par service de piquet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
- offrir la possibilité de conclure des conventions pour obsèques futures

Prestations funéraires

Les mesures d'harmonisation des protocoles et procédures, ainsi que l'amélioration et le développement de l'approche client ont été poursuivis tout au long de l'année. En outre, des stages à l'Office des inhumations ont été initiés pour tout le personnel des PFO, ceci afin d'améliorer la transmission des informations entre les deux entités.

Développement de la visibilité

Le développement du réseau, la participation à divers séminaires et la visite d'institutions de soins ont permis d'augmenter la visibilité des PFO.

Assainissement

Les diverses actions d'amélioration au niveau de la visibilité ainsi que les efforts de gestion entrepris au sein des PFO en 2015 ont permis d'entrevoir une légère augmentation du nombre de services complets et d'atteindre enfin l'équilibre financier.

Statistique

	2013	2014	2015
Services complets	686	692	702

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service des assurances sociales accomplit la plupart des tâches d'une caisse de compensation AVS, à savoir, notamment :

- l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- la révision de la gestion des charges sociales auprès des employeurs de personnel
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF/PC Fam et rente-pont

➤ Le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité, des allocations familiales et des prestations complémentaires cantonales pour familles et de la rente-pont.

Dans le domaine de l'assurance-maladie, il contrôle que tous les lausannois soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subside à la cotisation.

Au plan communal, ses missions comprennent aussi bien la gestion de l'allocation communale de naissance que celle de l'aide individuelle au logement.

Les mesures d'accompagnement du règlement communal sur la gestion des déchets ont été confiées au SAS. Elles consistent à remettre gratuitement aux familles, lors de la naissance d'un enfant, des sacs poubelles afin de faire face au surcroît de déchets engendrés par l'usage des couches-culottes. En outre, les personnes incontinentes au sens de la loi sur l'assurance-maladie peuvent également bénéficier de sacs gratuits.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	4.10	2.80	4.10	4.10
Affiliés	12.80	12.80	11.80	11.80
Ass.-maladie & aide logement	6.00	6.00	6.00	6.00
Comptabilité	0.20	0.00	0.00	0.00
Prest.compl.famil.& Rentes	6.70	6.70	6.70	6.20
Prest. Familiales & militaires	5.20	5.20	6.40	6.40
Prestations complémentaires	17.20	17.20	18.20	18.20
Recouvrement	5.50	5.50	4.50	4.50
Rentes	8.00	8.00	8.00	8.00
Total service	65.70	64.20	65.70	65.20

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration	3	2.80	5	4.10
Affiliés	14	12.80	13	11.80
Ass.-maladie & aide logement	7	6.00	7	6.00
Comptabilité	0	0.00	0	0.00
Prest.compl.famil.& Rentes	8	6.70	7	6.20
Prest. Familiales & militaires	6	5.20	7	6.40
Prestations complémentaires	19	17.20	20	18.20
Recouvrement	7	5.50	6	4.50
Rentes	8	8.00	8	8.00
Total service	72	64.20	73	65.20

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration	1	2
Total service	1	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	4

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	

Démission	3
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	4

FAITS MARQUANTS

Optimisation des relations entre l'agence AVS de Lausanne et ses partenaires

En juin 2014, la Municipalité a décidé de renoncer à l'indépendance de son agence d'assurances sociales de type « A », ceci afin de réduire ses charges liées aux activités qui ne sont pas de la compétence obligatoire des communes. Dans cette optique, des pourparlers ont été engagés avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS à Clarens et avec le Département de la santé et de l'action sociale, principaux partenaires de l'agence. Les premiers effets de cette restructuration se sont fait sentir en 2015 :

- abandon de la gestion des employeurs en matière de cotisations AVS et d'allocations familiales ;
- reprise de la gestion des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour tout le canton ;
- reprise du contrôle d'affiliation des employeurs et des indépendants de tout le canton sur la base des publications dans la feuille officielle suisse du commerce.

D'autres mesures de rationalisation interviendront, notamment lorsque les instances informatiques du siège et de l'agence auront été regroupées.

Allocation communale de naissance

Cette prestation communale n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative (cela depuis l'entrée en vigueur de l'allocation fédérale de maternité, le 1^{er} juillet 2005), pour autant, bien entendu, que les autres conditions (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

Cette année, 1'584 naissances et accueils en vue d'adoption ont été enregistrés (1'636 en 2014). 307 allocations ont été octroyées (307 en 2014), représentant une dépense totale de CHF 412'820.– (CHF 416'000.– en 2014).

Le montant de l'allocation varie de CHF 1'000.– à CHF 1'440.–, par paliers de CHF 110.–, en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi de cette prestation est fixé à CHF 60'000.–. Cette limite est augmentée de CHF 7'000.– par enfant autre que le nouveau-né.

En 2015, le Canton a autorisé la Ville de Lausanne à utiliser les données du revenu déterminant unifié pour cette prestation. Cette mesure vise à l'adoption de nouvelles règles d'octroi de cette allocation, qui devrait s'adresser aux familles, sans discrimination au niveau du sexe ou de l'exercice ou non d'une activité lucrative, dans le respect de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Aide individuelle au logement (AIL)

Au cours de l'exercice, le nombre de bénéficiaires de cette prestation, financée paritairement par la Ville et le Canton, a diminué de 2.3%, passant de 400 à 380 au 31 décembre. Les prestations versées ont également été réduites de 5.4%, de CHF 1'086'020.– en 2014 à CHF 1'029'514.– en 2015.

L'AIL est une prestation qui vient en aide aux familles autonomes financièrement. Elle vient compléter un bouclier de prestations sociales et a pour but d'apporter un complément aux familles qui ont une charge trop lourde liée aux loyers. L'AIL est entrée en production dans le système d'information du revenu déterminant unifié au 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, les subsides se sont ajoutés au revenu déterminant permettant de calculer le droit.

2015 n'a malheureusement pas été l'année couronnée par l'aboutissement de la révision du règlement AIL. Alors que le règlement était sous toit et prêt à être présenté au Conseil d'Etat, un changement de gouvernance au niveau cantonal a suspendu le projet. En effet, la gestion de l'AIL a été rattachée au Service des assurances sociales et de l'hébergement, en lieu et place du Service des communes et du logement, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

La majorité des bénéficiaires sont des personnes autonomes (non bénéficiaires des prestations complémentaires pour familles) qui, parallèlement, subissent les effets de seuil liés aux barèmes fixés par l'Office vaudois de l'assurance maladie.

Règlement sur la gestion des déchets – Mesures d'accompagnement

En 2015, le service a remis, à titre gratuit, des sacs à ordures aux personnes répondant aux critères requis par le règlement communal sur la gestion des déchets, à savoir :

- à 1'615 familles d'un enfant né en 2015 (distribution unique de 80 sacs de 35 litres ou de 160 sacs de 17 litres) ;
- à 596 personnes incontinentes au sens de la LAMal (distribution annuelle de 50 sacs de 35 litres ou de 100 sacs de 17 litres).